

Nos réf. : JD/DB/MCR

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<b>DATE DE CONVOCATION :</b> 12/10/2011	L'an deux mil onze le vingt octobre à dix neuf heures
<b>DATE D'AFFICHAGE :</b> 20/10/2011	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de <b>Monsieur Pierre KNEPERT, Maire.</b>
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS :</b>  <i>En exercice : 27 Présents : 22 Votants : 26</i>	<i>Présents :</i> KNEPERT Pierre, MERAUX Jocelyne, BELZ Christian, MAKSOUH Mourad, PARRAIN Carole, CLAUDON Pierre, MORENO Christine, MANIAS Marcel, JACQUOT Laurent, FONTAINE Dalila, RENOUX Alain, GRIFFON Pierre, PERRON Danièle, MONNIN Jean-Pierre, CHATELAIN Pierre, RADREAU Sophie, MARTINO Jean-Luc, BIGEARD Isabelle, PAGNOT Pascal, GIRARD Jean-Claude, ATAR Nathalie, MOUHOT Marcel, <i>Excusées :</i> PETIT Betty a donné procuration à MERAUX Jocelyne, GROSJEAN Laurence a donné procuration à PARRAIN Carole, GRILLOT Fabienne a donné procuration à KNEPERT Pierre, TRAVERSIER Agnès a donné procuration à MOUHOT Marcel, <i>Absente :</i> MORASCHETTI Elisabeth.
<b>OBJET :</b>  <i>Convention d'objectifs et de financement Contrat Enfance Jeunesse 2011-2014</i>	<b>Monsieur Jean-Luc MARTINO</b> est nommé secrétaire de séance.

Monsieur Pierre KNEPERT, Maire cède la parole à Madame Christine MORENO, Adjointe chargée de la Commission « Petite Enfance – Vie scolaire – Jeunesse ».

Le Contrat Enfance Jeunesse entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales est un contrat d'objectifs et de cofinancement qui contribue au développement de l'accueil des enfants et des jeunes jusqu'à l'âge de 17 ans.

Le précédent contrat a pris fin le 13/12/2010. Ce nouveau contrat d'une durée de 4 ans (2011-2014) permettra à la collectivité de bénéficier de subventions de fonctionnement pour ses structures « Petite enfance et Jeunesse ».

L'exposé de Madame MORENO entendu, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la Convention d'objectifs et de financement – Contrat « Enfance et Jeunesse » entre la Ville et la CAF.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus,

**DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE**

Transmise à la Préfecture le ...20/10/11

Publiée le ...20/10/11

**DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME**

Le Maire





## Convention d'objectifs et de financement Contrat « enfance et jeunesse »

### Entre :

La commune de Bavans représentée par Monsieur Pierre Kneppert, maire, agissant en vertu de la délibération du 20.10.2011

Ci-après désigné «de(s) partenaire(s) »

### Et :

La Caisse d'allocations familiales de Montbéliard représentée par son directeur Monsieur Michel Emery dont le siège est situé au 3 rue Léon Blum, 25200 MONTBELIARD

Ci-après désignée « la Caf ».

### Préambule

Le Contrat « enfance et jeunesse » est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus en :

- ⇒ favorisant le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil par :
  - une localisation géographique équilibrée des différents équipements et actions inscrits au sein de la présente convention ;
  - la définition d'une réponse adaptée aux besoins des familles et de leurs enfants ;
  - la recherche de l'implication des enfants, des jeunes et de leurs parents dans la définition des besoins, de la mise en œuvre et de l'évaluation des actions ;
  - une politique tarifaire adaptée permettant l'accessibilité aux enfants des familles aux revenus modestes.
- ⇒ recherchant l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

Pour « les partenaires employeurs », le contrat « enfance et jeunesse » est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue uniquement au développement de l'accueil destiné aux enfants de moins six ans de salariés des « partenaires employeurs ».

La couverture des besoins est recherchée par une implantation prioritaire des équipements sur les territoires les moins bien pourvus. Elle se traduit notamment par une fréquentation optimale des structures et un maintien des coûts de fonctionnement compatible avec le respect des normes réglementaires régissant le fonctionnement des structures.

SOUS - PREFECTURE  
28 OCT. 2011  
MONTBELIARD

**Il est convenu et arrêté ce qui suit :**

**Article 1 : Objet de la convention et cadre général du dispositif**

La présente convention définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service enfance et jeunesse (Psej).

Elle a pour objet de :

- déterminer l'offre de service adaptée aux besoins des usagers et aux disponibilités financières des co-contractants et les conditions de sa mise en œuvre ;
- décrire le programme des actions nouvelles prévues dans le schéma de développement qui constitue l'annexe 2 ;
- fixer les engagements réciproques entre les co-signataires.

Sont éligibles à la Psej, les nouveaux développements (\*) ou/et les développements financés lors de la dernière année du contrat « enfance et jeunesse » précédant le présent Cej, qui concourent à une fonction d'accueil et de pilotage et qui sont maintenus. Seules les fonctions, actions ou charges, inscrites au présent article et figurant dans les tableaux ci-dessous sont, sous réserve du respect des conditions énoncées dans la présente convention, éligibles à la Psej.

La Psej a vocation à financer essentiellement le développement quantifiable à partir d'unités de mesure retenues pour chaque action : création de places, heures - journées /enfants, poste équivalent temps plein, etc.

(\*) Actions entrant en compte dans le cadre du présent dispositif et non existantes lors de la signature de la présente convention

La fonction d'accueil des enfants et des jeunes représente au minimum 85 % du montant de la Psej et concerne exclusivement :

**• Les fonctions bénéficiant d'une prestation de service ordinaire :**

CHAMP DE L'ENFANCE	CHAMP DE LA JEUNESSE
Accueil collectif, familial et parental 0-4 ans <sup>1</sup>	Accueil de loisirs <sup>2</sup> (*)
Accueil collectif, familial et parental 4-6 ans	Accueil de jeunes <sup>2</sup> (*)
Micro-crèche 0 – 4 ans <sup>1</sup>	
Micro-crèche 4 – 6 ans	
Relais assistants maternels	
Lieu d'accueil enfants – parents (*)	

(\*) non éligibles au(x) « partenaire(s) employeur(s) »

**• Les actions ne bénéficiant pas d'une prestation de service ordinaire (\*) :**

CHAMP DE L'ENFANCE	CHAMP DE LA JEUNESSE
Ludothèque	Accueil périscolaire
	séjour de vacances été
	séjour petites vacances
	camp adolescents

<sup>1</sup> Application obligatoire du barème des participations familiales établi par la Caisse nationale des allocations familiales.

<sup>2</sup> Application obligatoire de tarifications modulées en fonction des ressources des familles

(\*) non éligibles au(x) « partenaire(s) employeur(s) »

La fonction de pilotage ne peut, en aucun cas, excéder 15 % du montant de la Psej et concerne exclusivement les charges relatives :

CHAMP DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE (*)
Poste de coordinateur
Formations - Bafa / Bafd
Diagnostic initial <sup>3</sup>

(\*) non éligibles au(x) « partenaire(s) employeur(s) » sur le champ de la jeunesse

La présente convention est constituée par les documents contractuels énumérés ci-dessous par ordre de priorité décroissante :

- les présentes dispositions ;
- l'annexe 1 relative au tableau financier ;
- l'annexe 2 relative à la situation de l'offre à la signature de la convention et aux perspectives de développement ;
- l'annexe 3 relative à la fiche détaillée par action nouvelle ou antérieure ;
- l'annexe 4 relative au diagnostic ;
- l'annexe 5 relative aux pièces justificatives ;
- l'annexe 6 à la présente convention relative au suivi et à l'analyse des actions prévues, des objectifs et des effets du contrat dans le cadre des bilans intermédiaires et du bilan final.

## Article 2 : Champ de la convention

Le contrat « enfance et jeunesse » est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement et au maintien d'une offre d'accueil destinée aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus.

Pour « les partenaires employeurs », le contrat « enfance et jeunesse » est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue uniquement au développement de l'accueil destiné aux enfants de moins six ans de salariés des « partenaires employeurs ».

L'ensemble des actions est consigné dans un programme détaillé par action du schéma de développement figurant en annexes 2 et 3.

## Article 3 : Engagements du (des) partenaire(s) et/ou du(des) partenaire(s) employeur(s) de la Caf

### - au regard des activités et services financés par la Caf :

Le partenaire, le partenaire employeur sont garants de la mise en œuvre d'un projet éducatif et social. Ils s'assurent que les services et/ou activités proposés sont ouverts à tous, qu'ils s'appuient sur un personnel qualifié et un encadrement adapté et qu'ils répondent aux normes de sécurité et d'hygiène.

Ils s'engagent à ce que les services et actions couverts par la présente convention ne soient pas à vocation essentielle de diffusion philosophique, syndicale ou politique et qu'ils n'exercent pas de pratique sectaire.

<sup>3</sup> Diagnostic réalisé avant un Cej dans le cas d'une prévision de nouveaux développements, avec une collectivité territoriale ayant tout ou partie des compétences légales sur le territoire contractuel ou un employeur, sous réserve que le prestataire du diagnostic ne soit pas concerné par la mise en œuvre d'une action inscrite au schéma de développement de la convention « Cej » et qu'il n'excède pas 10 000 €.

Le partenaire, le partenaire employeur s'engagent à optimiser la fréquentation des équipements concernés par la présente convention pour qu'ils atteignent les taux cibles d'occupation. Ces taux doivent être atteints au terme d'une année de fonctionnement.

Pour un équipement précédemment financé au titre de la dernière année du contrat « enfance et jeunesse » (N-1) en qualité d'action antérieure (cf. annexes 1 à 3), reconduit dans le présent Cej, et soumis à l'atteinte d'un taux cible, la vérification du taux cible d'occupation se fait à compter de la première année du présent Cej, soit l'exercice civil N (\*).

Pour une action nouvelle (cf. annexes 1 à 3) relative à un équipement d'accueil des jeunes enfants et/ou un équipement d'accueil de loisirs, la vérification du taux cible d'occupation se fait à compter de l'exercice civil N+2 par rapport à la date d'effectivité de la nouvelle action.

Les taux cibles d'occupation précités sont respectivement fixés à :

- 70% pour les structures d'accueil des jeunes enfants sur la base des capacités d'accueil agréées par les services de la protection maternelle infantile, ou en cas de refus d'un agrément modulé par les services de Pmi sur la base de la capacité d'accueil déterminée par la Caf dans le respect des règles régissant le Cej ;
- 60% pour les accueils de loisirs, sur la base des capacités prévues en annexe à la présente convention.

(\*) N est l'exercice civil de signature de la présente convention par au moins une des parties.

Pour chaque action bénéficiant d'un financement de la Caf dans le cadre de la présente convention, le taux d'occupation et les éléments concourant à sa détermination sont mentionnés dans chaque fiche action correspondante, figurant en annexe 3 de la présente convention.

Le partenaire, le partenaire employeur doivent porter une attention particulière aux coûts de fonctionnement des structures.

Ils s'engagent à ce que la Caf soit informée de tout changement survenu dans :

- le périmètre de ses compétences ;
- ses missions ;
- les statuts ;
- le règlement intérieur ;
- l'activité ;
- les prévisions budgétaires intervenant en cours d'année (augmentation ou diminution des recettes et/ou dépenses) ;
- le calendrier de mise en œuvre des actions développées ;
- l'ensemble de ses demandes de financement déposées pour le même objet avec indication du nom ou de la raison sociale du financeur et du montant de financement obtenu.

- **au regard du public visé par la présente convention :**

Le partenaire, le partenaire employeur s'assurent que :

- le service offert est de qualité, accessible à tous, qu'il répond aux besoins du public ;
- la participation du public à la vie de la structure est effective ;
- la tarification est modulée en fonction des ressources des familles ;
- le barème des participations familiales établi par la Cnaf, pour les établissements d'accueil des jeunes enfants, est appliqué ;
- les règles de confidentialité sont respectées ;
- les principes d'égalité et de laïcité sont respectés.

**- au regard de la communication :**

Le partenaire, le partenaire employeur s'engagent à faire mention de l'aide apportée par la Caf dans le cadre de la présente convention dans les informations et documents administratifs destinés aux familles et dans toutes les interventions, déclarations publiques, communiqués, publications, affiches, messages Internet, etc.

**- au regard des obligations légales et réglementaires :**

Le partenaire, le partenaire employeur s'assurent, pour les équipements et services intervenant dans le cadre de la présente convention, du respect sur toute la durée de la convention, des dispositions légales et réglementaires en matière :

- d'agrément, de déclaration d'ouverture, de conditions d'ouverture et de création de service, d'assurance, etc. ;
- d'hygiène, de sécurité, de normes en matière d'accueil du public ;
- de droit du travail ;
- de règlement des cotisations Urssaf.

**- au regard des pièces justificatives :**

Le partenaire, le partenaire employeur s'engagent sur la production annuelle de pièces justificatives détaillées en annexe avant le 31 mars de l'année qui suit l'année du droit examiné lesquelles sont indispensables au suivi des objectifs prévus par la convention.

Il s'engage d'autre part sur la production infra annuelle de documents intermédiaires sur les résultats d'activité au 30 septembre de l'année en cours (n), pour les actions concernées par le présent Cej. Ces documents sont transmis à la Caf avant la fin octobre de l'année en cours (n).

Les justificatifs peuvent être fournis indifféremment sous forme d'originaux, de photocopies, de télécopies, de courriels.

Le partenaire, le partenaire employeur sont garants de la qualité et de la sincérité des pièces justificatives qui sont détaillées en annexe 5.

En tout état de cause, ils s'engagent à fournir l'original des pièces justificatives sur simple demande de la Caf.

Le partenaire, le partenaire employeur s'engagent à conserver durant toute la convention et ce pendant six ans après le dernier versement, tous les justificatifs comptables, financiers et administratifs relatifs à la présente convention.

Ils s'engagent à fournir tout justificatif de dépenses sur demande de la Caf.

**- au regard des objectifs poursuivis :**

Chaque année, avant le 31 mars et au plus tard le 30 juin de l'année suivante (n+1), le partenaire, le partenaire employeur s'engagent à fournir à la Caf, une information détaillée sur :

- le calendrier des créations de places, leur localisation et le public bénéficiaire ;
- le calendrier des créations d'activités, leur localisation et le public bénéficiaire ;
- le taux d'occupation ou de fréquentation des différentes activités couvertes par la présente convention ;
- le bilan annuel de la mise en œuvre progressive du programme de développement.

Le partenaire, le partenaire employeur s'engagent à maintenir le niveau d'accueil existant avant le présent contrat « enfance et jeunesse », décrit en annexe 2.

**- au regard de la tenue de la comptabilité :**

Le partenaire, le partenaire employeur s'engagent sur la tenue d'une comptabilité générale et d'une comptabilité analytique distinguant chaque activité et valorisant les contributions à titre gratuit (locaux, personnels, etc.).

Ils s'engagent à produire un état descriptif des biens meubles et immeubles mis à disposition avec indication de l'origine et des conditions juridiques d'occupation des locaux et du montant des loyers et charges locatives supportées.

#### **Article 4 : Engagements de la Caf**

En contrepartie du respect des engagements mentionnés ci-dessus, la Caf s'engage à apporter

- sa contribution à l'élaboration d'un diagnostic partagé ;
- sa contribution à l'évaluation du projet ;
- le versement d'une Psej selon les modalités détaillées à l'article 5 de la présente convention.

Si la convention porte sur une aide financière soumise à conditions (barème, plafond, plancher et seuil d'exclusion), la Caf fait parvenir, chaque année au gestionnaire, les éléments actualisés, ainsi que les documents à compléter, nécessaires au versement de l'aide.

#### **Article 5 : Modalités de financement**

##### **5-1 : Les pièces justificatives nécessaires à la détermination du droit.**

Plusieurs catégories de pièces justificatives sont détaillées en annexe 5 :

- les pièces nécessaires à la signature de la convention ;
- les pièces nécessaires au paiement de la Psej.

##### **5-2 Mode de calcul de la Psej et révision des droits**

Le financement de la Psej est détaillé en annexe 1 de la présente convention.

Les parties à la présente convention conviennent que ce financement peut prendre en compte la réalisation d'actions nouvelles sur une période antérieure à sa date de signature par l'ensemble des parties, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

La Psej distingue deux types d'actions : les actions nouvelles développées dans le cadre du contrat « enfance et jeunesse » et les actions antérieures, précédemment financées au titre de la dernière année du contrat « enfance et jeunesse » et reconduites dans le présent Cej.

Pour les actions nouvelles (cf. annexes 1 à 3), un montant forfaitaire plafonné par action est calculé.

Pour les actions nouvelles instaurées dans le cadre de la présente convention, ce montant est déterminé selon les formules ci-après :

- (montant restant à charge retenu par la Caf x 0,55) x 1,0843 pour les actions nouvelles relevant du champ de l'enfance,
- (montant restant à charge retenu par la Caf x 0,55) x 1,0550 pour les actions nouvelles relevant du champ de la jeunesse,

les champs de l'enfance et de la jeunesse étant ceux tels que précisés à l'article 1 de la présente convention.

Pour les actions antérieures, un montant forfaitaire dégressif est appliqué en référence aux financements antérieurs.

Une même action inscrite dans la présente convention est réalisée par plusieurs des partenaires à celle-ci. En conséquence, le montant forfaitaire précité est calculé par action et est réparti entre chacun de ces partenaires selon un pourcentage prédéterminé. Ce pourcentage figure expressément dans la fiche projet de l'action concernée en annexe 3 de la présente convention.



Le montant annuel forfaitaire de la Psej est versé en fonction :

- du maintien de l'offre existante avant la présente convention. L'offre existante est décrite en annexes 2 et 3 ;
- de la réalisation des actions nouvelles inscrites à la présente convention ;
- du niveau d'atteinte des objectifs avec notamment le respect de la règle de financement des actions de développement et de pilotage ;
- du respect des règles relatives aux taux d'occupation ;
- de la production complète des justificatifs.

Ce montant peut être revu en cas :

- d'une anomalie constatée dans le niveau de financement du projet ;
- de non respect d'une clause ;
- de réalisation partielle ou absente d'une action.

La Caf applique un taux de réfaction et notifie au partenaire le montant de la réfaction qui est appliquée.

La valorisation du bénévolat ne peut pas être prise en compte dans le calcul de la Psej.

**5-3 Modalités de paiement**

Le paiement s'effectue selon les dispositions précisées ci après

Un acompte est versé l'année N égale à 70% du droit prévisionnel. L'année de renouvellement du contrat il n'y a pas d'acompte de versé.

**Régularisation :**

Sous réserve de réception dans les délais prévus à la présente convention des pièces justificatives mentionnées en annexe 5, la Caf procède au calcul des sommes réellement dues. Ce qui peut entraîner :

- un versement complémentaire dans la limite des montants forfaitaires prévus à la convention ;
- la mise en recouvrement d'un indu.

Celui-ci est remboursé directement à la Caf ou fait éventuellement l'objet d'une régularisation sur les versements suivants.

L'absence de fourniture de justificatifs au 30 juin de l'année qui suit l'année du droit examiné peut entraîner le non versement du solde, voire la récupération des montants versés.

Le refus de communication de justificatifs peut entraîner la suppression du financement de la Caf et la récupération des sommes versées non justifiées.

**Article 6 : Suivi des engagements et évaluation de la convention**

Les termes de la présente convention font l'objet d'un suivi annuel réalisé en concertation avec l'ensemble des partenaires co-signataires.

A cet égard, la Caf et les partenaires conviendront conjointement des modalités matérielles permettant la mise en place du suivi des engagements.

Ces modalités pourront prendre la forme d'un comité de pilotage.

La Caf procède à l'évaluation des projets qu'elle soutient, dans le cadre d'une démarche partagée.

L'évaluation en fin de contrat a pour objet de rendre compte de la réalisation des objectifs et de l'efficience du contrat "enfance et jeunesse ».

Elle permet l'analyse du fonctionnement des services financés par la Caf, telle que décrite en annexe.

L'évaluation porte notamment sur la conformité des résultats à l'objet mentionné à l'article 1<sup>er</sup> de la présente convention, sur l'impact des actions ou des interventions, s'il y a lieu, au regard de leur utilité sociale ou de l'intérêt général.

#### **Article 7 : Contrôle de l'activité financée dans le cadre de cette convention**

Le partenaire doit pouvoir justifier en permanence de l'emploi des fonds reçus auprès de la Caf.

La Caf, avec le concours éventuel de la Cnaf et/ou d'autres caf dans le cadre d'interventions mutualisées procède à des contrôles sur pièces et/ou sur place, pour l'ensemble des exercices couverts par cette convention. Ces contrôles servent à vérifier, la justification des dépenses effectuées dans le cadre de la présente convention sans que le partenaire ne puisse s'y opposer.

Le partenaire, le partenaire employeur s'engagent à mettre à la disposition de la Caf et, le cas échéant, de la Cnaf, tous les documents nécessaires à ces contrôles, notamment livres, factures, bulletins de salaires, comptabilité analytique, registre de présences, ressources des familles, facturation aux familles, autorisation ou avis du Conseil général précisant la capacité d'accueil de l'établissement, déclaration à la direction départementale de la cohésion sociale, organigramme, état du personnel, contrats de travail ....

Outre la période conventionnelle, la caf peut procéder à des contrôles sur les trois derniers exercices écoulés.

Le contrôle fait l'objet d'une procédure contradictoire. Il peut entraîner une régularisation des sommes versées.

#### **Article 8 : Modification des termes de la convention**

Toute modification d'une condition ou d'une modalité d'exécution de la présente convention est définie d'un commun accord entre les parties et fait l'objet d'un avenant à la présente convention.

L'avenant précise les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs définis à l'article 2, ni le terme de l'échéance de la convention.

#### **Article 9 : Non respect des termes de la convention**

Le non respect d'un des termes de la convention peut entraîner :

- la suspension immédiate des versements de la Psej ;
- la dénonciation immédiate de la convention ;
- la récupération des sommes versées.

#### **Article 10 : Résiliation**

La présente convention peut être résiliée chaque année, à la date anniversaire de sa date de signature, par l'une ou l'autre des parties signataires, moyennant le respect d'un préavis de trois mois adressé par lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure.

En cas de non respect par le partenaire des engagements inscrits dans la présente convention ou de modification sans la signature d'un avenant tel qu'indiqué à l'article 8 de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par la Caf moyennant le respect d'un préavis de 2 mois formalisé par lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure.

Les sommes non utilisées ou ayant fait l'objet d'un usage non conforme à leur destination feront alors l'objet d'un reversement à l'agent comptable de la Caf.

**Article 11 : Durée et date d'effet de la convention.**

La présente convention prend effet au jour de sa signature par l'ensemble des parties, jusqu'au 31 décembre 2014.

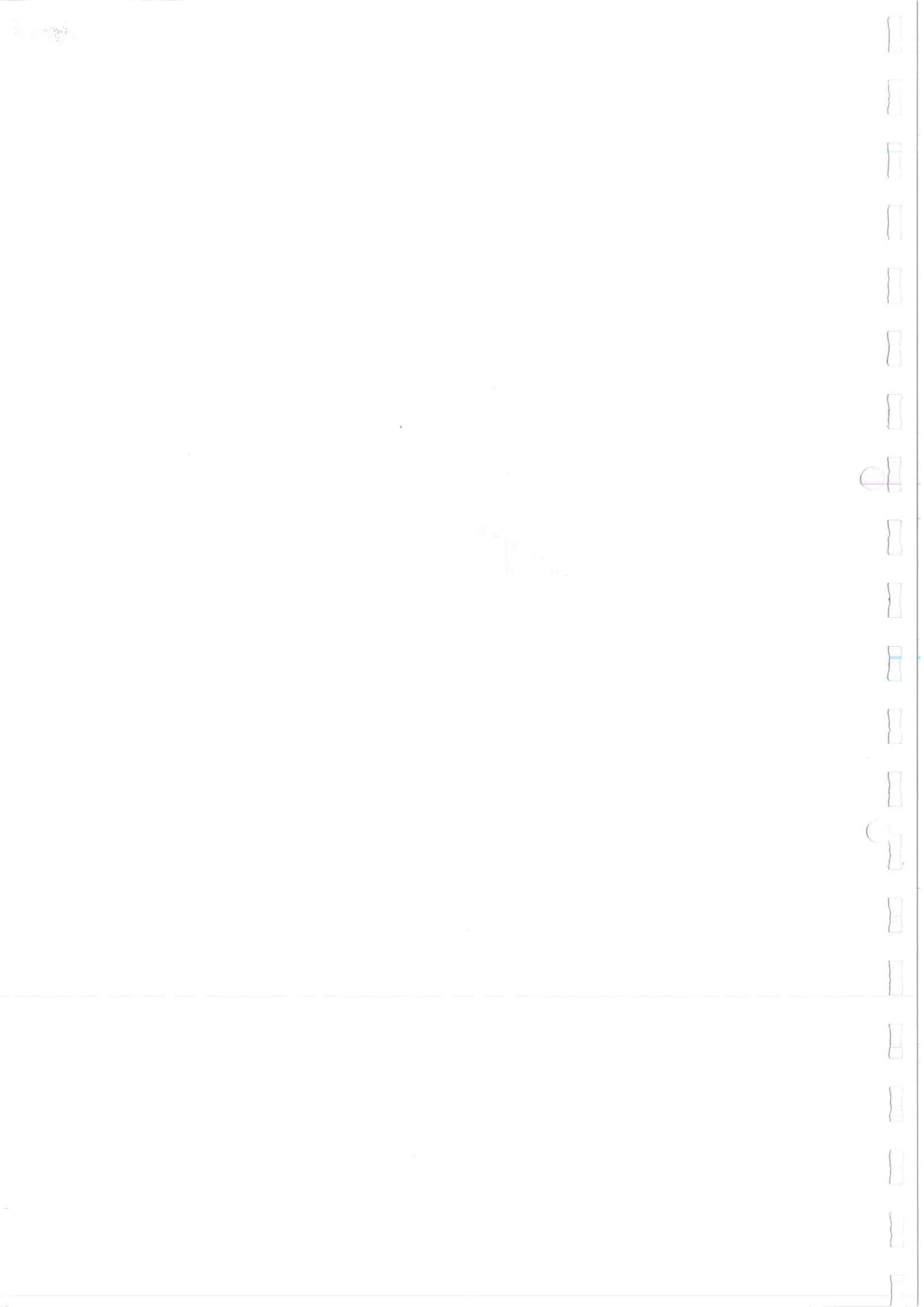
-----

Il est établi un original de la convention financière pour la Caf et chacun des partenaires co-signataires. Toutes les pages de la convention, en X exemplaires, et ses annexes sont paraphées par les co-contractants.

Fait à Montbéliard, le ~~24~~ 10/2011  
Le Directeur de la Caf de Montbéliard, Monsieur Michel Emery

Fait à Bavans, le ~~24~~ 10/2011  
Le Maire de la commune de Bavans, Monsieur Pierre Kneppert





# ANNEXES

# ANNEXES

## 1 ET 2

ANNEXE 1 - TABLEAU FINANCIER RECAPITULATIF

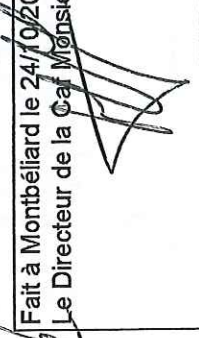
TYPLOGIE	TYPE ACTION	NATURE ACTION	NOM / ACTION	MONTANTS PSEJ LIMITATIFS		
				2011	2012	2013

MODULE 1 volet jeunesse (01/01/2011)				2011	2012	2013	2014
Action nouvelle	Accueil jeunesse	ALSH	ALSH - Extension Péricolaire ville	6 803,73	6 803,73	6 803,73	6 803,73
<b>Total actions nouvelles</b>				<b>6 803,73</b>	<b>6 803,73</b>	<b>6 803,73</b>	<b>6 803,73</b>
Action antérieure	Accueil Jeunesse	ALSH	ALSH - Périsco Ville	32 100,20	32 100,20	32 100,20	32 100,20
Action antérieure	Accueil Jeunesse	ALSH	ALSH 4-13 ans AGASC	7 500	7 500	7 500	7 500
Action antérieure	Accueil Jeunesse	ALSH	ALSH - 12-17 ans AGASC	0	0	0	0
<b>Total actions antérieures</b>				<b>39 600,20</b>	<b>39 600,20</b>	<b>39 600,20</b>	<b>39 600,20</b>
<b>total dégressivité contrat antérieur</b>				<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total MODULE 1</b>				<b>46 403,93</b>	<b>46 403,93</b>	<b>46 403,93</b>	<b>46 403,93</b>


MODULE 2 volet enfance (01/01/2011)				2011	2012	2013	2014
Action nouvelle	Accueil enfance	LAEP	LAEP - AGASC Bavans	3 159,61	3 159,61	3 159,61	3 159,61
Action nouvelle	Accueil enfance	Multi-Accueil	Extension - Multi-Accueil Les Tourtereaux	26 971,56	26 971,56	26 971,56	26 971,56
<b>Total actions nouvelles</b>				<b>30 131,17</b>	<b>30 131,17</b>	<b>30 131,17</b>	<b>30 131,17</b>
Action antérieure	Accueil enfance	Multi-Accueil	Multi-Accueil Les Tourtereaux	46 738,58	46 738,58	46 738,58	46 738,58
<b>Total actions antérieures</b>				<b>46 738,58</b>	<b>46 738,58</b>	<b>46 738,58</b>	<b>46 738,58</b>
<b>total dégressivité contrat antérieur</b>				<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total MODULE 2</b>				<b>76 869,75</b>	<b>76 869,75</b>	<b>76 869,75</b>	<b>76 869,75</b>

TOTAL CONTRAT				2011	2012	2013	2014
				<b>123 273,68</b>	<b>123 273,68</b>	<b>123 273,68</b>	<b>123 273,68</b>

Fait à Montbéliard le 24/10/2011,  
Le Directeur de la Caf Monsieur Michel Emery



Fait à Bavans le 24/10/2011  
Le Maire de la Commune de Bavans Monsieur Pierre Kneppert



## ANNEXE 2 - SITUATION DE L'OFFRE ET PERSPECTIVE DE DEVELOPPEMENT

TYPLOGIE	Nom action	2010			2011			2012			2013			2014		
		taux occupation (2)	capacité d'accueil (1)	Nombre unités de référence (1)	taux occupation (2)	capacité d'accueil (1)	Nombre unités de référence (1)	taux occupation (2)	capacité d'accueil (1)	Nombre unités de référence (1)	taux occupation (2)	capacité d'accueil (1)	Nombre unités de référence (1)	taux occupation (2)	capacité d'accueil (1)	
<b>MODULE 1</b> volet jeunesse (03/01/2014)																
Action nouvelle	ALSH - Extension Périsco ville	99%	30 159	30 426	99%	36 688	36 972	99%	36 688	36 972	99%	36 688	36 972	99%	36 688	36 972
Action antérieure	ALSH - Périsco Ville	99%	30 159	30 426	99%	30 159	30 426	99%	30 159	30 426	99%	30 159	30 426	99%	30 159	30 426
Action antérieure	ALSH 4-13 ans AGASC	23,27%	2 966	12 744	27,43%	3 496	12 744	27,43%	3 496	12 744	27,43%	3 496	12 744	27,43%	3 496	12 744
Action antérieure	ALSH - 12-17 ans AGASC	93,60%	5 687	6 076	93,60%	5 687	6 076	93,60%	5 687	6 076	93,60%	5 687	6 076	93,60%	5 687	6 076
<b>MODULE 2</b> volet enfance (03/01/2014)																
Action nouvelle	LAEP - AGASC Bavans	160 heures d'ouverture	136 heures d'ouverture	136 heures d'ouverture	136 heures d'ouverture	136 heures d'ouverture	136 heures d'ouverture	136 heures d'ouverture	136 heures d'ouverture	136 heures d'ouverture	136 heures d'ouverture	136 heures d'ouverture	136 heures d'ouverture	136 heures d'ouverture	136 heures d'ouverture	136 heures d'ouverture
Action nouvelle	Extension - MA Les Tourtereaux	87%	50 111	57 903	87%	50 111	57 903	87%	50 111	57 903	87%	50 111	57 903	87%	50 111	57 903
Action antérieure	Multi-Accueil Les Tourtereaux	94%	33 082	35 084	94%	33 082	35 084	94%	33 082	35 084	94%	33 082	35 084	94%	33 082	35 084

(1) cf. annexe 5.2

(2) colonne à remplir uniquement lorsqu'elle correspond à l'année N-1 d'un avenant au Cej

Fait à Montbéliard le 24/10/2011,

Le Directeur de la Communauté de Communes Monsieur Michel Emery

Fait à Bavans le 24/10/2011

Le Maire de la Commune de Bavans Monsieur Pierre Kneppert





## PRESENTATION DU CONTRAT

N° dossier CAF

ANNEE  
2010

Nom de la collectivité territoriale  
 Adresse  
 Nom du représentant légal  
 Téléphone  
 Courriel  
 Durée du nouveau contrat du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2014

## SCHEMA DE DEVELOPPEMENT

cocher les actions développées	N°	contrat enfance jeunesse	Objectifs Action maintenue ou à développer
<b>ACCUEIL ENFANCE</b>			
	1	Accueil collectif 0-4 ans	action maintenue
	2	Accueil collectif 4-6 ans	action maintenue
	3	Laep	action maintenue
<b>ACCUEIL JEUNESSE</b>			
	4	ALSH - Périsco Ville	action en développement
	5	ALSH - 4-13 ans AGASC	action en développement
	6	ALSH - 12-17 ans AGASC	action en développement

# ANNEXE 3

# FICHE PROJET

## CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

### Multi-Accueil

#### DESCRIPTION

Nature : *Multi-accueil*

Nom de la structure : **Les Tourtereaux**

Adresse :

Gestionnaire : *Commune de Bavans*

Partenaire du Cej qui finance : *collectivité territoriale*      Nom : *Commune de Bavans*

Date d'ouverture :

#### ANNEE PRECEDANT LA SIGNATURE DU CEJ (soit en 2010)

#### CAPACITE THEORIQUE

Nombre de jours de fonctionnement : 226

Amplitude d'ouverture par jour : 11.30

Nombre d'heures d'ouverture par an : 2 599

Nombre de places contractualisées : 30

*(donnée saisie sous Sias Cej dans les données d'activité « nombre de places Pmi »)*

Capacité théorique *(nombre d'heures d'ouverture par an X nombre de places contractualisées)* : **57 903.5**

#### ACTIVITE

Nombre d'heures enfants 0/4 ans : 48 723

Nombre d'heures enfants 4/6 ans : 1 388

Nombre total d'heures enfants : 57 903.5

Taux d'occupation : 86.54 %

Subvention du partenaire : 151 581.32 €

Montant PSEJ : 82 226.15 €

#### ANNEE 1 (soit en 2011)

#### CAPACITE THEORIQUE

Nombre de jours de fonctionnement : 226

Amplitude d'ouverture par jour : 11.30

Nombre d'heures d'ouverture par an : 2 599

Nombre de places contractualisées : 30

*(donnée saisie sous Sias Cej dans les données d'activité « nombre de places Pmi »)*

Capacité théorique *(nombre d'heures d'ouverture par an X nombre de places contractualisées)* : **57 903.5**

#### PREVISIONS D'ACTIVITE

Nombre d'heures enfants 0/4 ans : 48 723

Nombre d'heures enfants 4/6 ans : 1 388

Nombre total d'heures enfants : 57 903.5

Taux d'occupation : 86.54 %

**DONNEES FINANCIERES PREVISIONNELLES**

Total des dépenses : 387 719.24 €

Total des recettes : 387 719.24 €  
dont subvention du partenaire : 151 581.32 €**ANNEE 2** (soit en 2012)**CAPACITE THEORIQUE**

Nombre de jours de fonctionnement : 226

Amplitude d'ouverture par jour : 11.30

Nombre d'heures d'ouverture par an : 2 599

Nombre de places contractualisées : 30

*(donnée saisie sous Sias Cej dans les données d'activité « nombre de places Pmi »)*Capacité théorique (nombre d'heures d'ouverture par an X nombre de places contractualisées) : **57 903.5****PREVISIONS D'ACTIVITE**

Nombre d'heures enfants 0/4 ans : 48 723

Nombre d'heures enfants 4/6 ans : 1 388

Nombre total d'heures enfants : 57 903.5

Taux d'occupation : 86.54 %

**DONNEES FINANCIERES PREVISIONNELLES**

Total des dépenses : 387 719.24 €

Total des recettes : 387 719.24 €  
dont subvention du partenaire : 151 581.32 €**ANNEE 3** (soit en 2013)**CAPACITE THEORIQUE**

Nombre de jours de fonctionnement : 226

Amplitude d'ouverture par jour : 11.30

Nombre d'heures d'ouverture par an : 2 599

Nombre de places contractualisées : 30

*(donnée saisie sous Sias Cej dans les données d'activité « nombre de places Pmi »)*Capacité théorique (nombre d'heures d'ouverture par an X nombre de places contractualisées) : **57 903.5****PREVISIONS D'ACTIVITE**

Nombre d'heures enfants 0/4 ans : 48 723

Nombre d'heures enfants 4/6 ans : 1 388

Nombre total d'heures enfants : 57 903.5

Taux d'occupation : 86.54 %

**DONNEES FINANCIERES PREVISIONNELLES**

Total des dépenses : 387 719.24 €

Total des recettes : 387 719.24 €  
dont subvention du partenaire : 151 581.32 €

**ANNEE 4** (soit en 2014)**CAPACITE THEORIQUE**

Nombre de jours de fonctionnement : 226

Amplitude d'ouverture par jour : 11.30

Nombre d'heures d'ouverture par an : 2 599

Nombre de places contractualisées : 30

*(donnée saisie sous Sias Cej dans les données d'activité « nombre de places Pmi »)*Capacité théorique (nombre d'heures d'ouverture par an X nombre de places contractualisées) : **57 903.5****PREVISIONS D'ACTIVITE**

Nombre d'heures enfants 0/4 ans : 48 723

Nombre d'heures enfants 4/6 ans : 1 388

Nombre total d'heures enfants : 57 903.5

Taux d'occupation : 86.54 %

**DONNEES FINANCIERES PREVISIONNELLES**

Total des dépenses : 387 719.24 €

Total des recettes : 387 719.24 €

dont subvention du partenaire : 151 581.32 €

**DESCRIPTIF DU PROJET***Voir document d'évaluation*





# FICHE PROJET

## CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

### ALSH – Périscolaire ville

#### DESCRIPTION

Nature : *Alsh*

Nom de la structure : **ALSH**

Adresse :

Gestionnaire : *Commune de Bavans*

Partenaire du Cej qui finance : *collectivité territoriale*  
Nom : *Commune de Bavans*

Date d'ouverture :

#### ANNEE PRECEDANT LA SIGNATURE DU CEJ (soit en 2010)

#### CAPACITE THEORIQUE

Nombre de jours de fonctionnement : 141  
Nombre d'heures d'ouverture par an : 774

Nombre de places contractualisées : 113

Capacité théorique (*nombre d'heures d'ouverture par an X nombre de places contractualisées*) : **30 426**

#### ACTIVITE

Nombre d'heures enfants : 30 159

Taux d'occupation : 99 %

Subvention du partenaire : 178 580.46 €

Montant PSEJ : 32 100.20 €



## ANNEE 1 (soit en 2011)

### CAPACITE THEORIQUE

Nombre de jours de fonctionnement : 144

Nombre d'heures d'ouverture par an : 783

Nombre de places contractualisées : 134

Capacité théorique (*nombre d'heures d'ouverture par an X nombre de places contractualisées*) : **36 972**

### PREVISIONS D'ACTIVITE

Nombre d'heures enfants : 36 688

Taux d'occupation : 99 %

### DONNEES FINANCIERES PREVISIONNELLES

Total des dépenses : 246 925.00 €

Total des recettes : 246 925.00 €  
dont subvention du partenaire : 165 314.76 €

## ANNEE 2 (soit en 2012)

### CAPACITE THEORIQUE

Nombre de jours de fonctionnement : 144

Nombre d'heures d'ouverture par an : 783

Nombre de places contractualisées : 134

Capacité théorique (*nombre d'heures d'ouverture par an X nombre de places contractualisées*) : **36 972**

### PREVISIONS D'ACTIVITE

Nombre d'heures enfants : 36 688

Taux d'occupation : 99 %

### DONNEES FINANCIERES PREVISIONNELLES

Total des dépenses : 246 925.00 €

Total des recettes : 246 925.00 €  
dont subvention du partenaire : 165 314.76 €

## ANNEE 3 (soit en 2013)

### CAPACITE THEORIQUE

Nombre de jours de fonctionnement : 144

Nombre d'heures d'ouverture par an : 783

Nombre de places contractualisées : 134

Capacité théorique (*nombre d'heures d'ouverture par an X nombre de places contractualisées*) : **36 972**

**PREVISIONS D'ACTIVITE**

Nombre d'heures enfants : 36 688

Taux d'occupation : 99 %

**DONNEES FINANCIERES PREVISIONNELLES**

Total des dépenses : 246 925.00 €

Total des recettes : 246 925.00 €  
dont subvention du partenaire : 165 314.76 €

**ANNEE 4** (soit en 2014)

**CAPACITE THEORIQUE**

Nombre de jours de fonctionnement : 144

Nombre d'heures d'ouverture par an : 783

Nombre de places contractualisées : 134

Capacité théorique (nombre d'heures d'ouverture par an X nombre de places contractualisées) : **36 972**

**PREVISIONS D'ACTIVITE**

Nombre d'heures enfants : 36 688

Taux d'occupation : 99 %

**DONNEES FINANCIERES PREVISIONNELLES**

Total des dépenses : 246 925.00 €

Total des recettes : 246 925.00 €  
dont subvention du partenaire : 165 314.76 €

**DESCRIPTIF DU PROJET**

*Voir document d'évaluation*

# FICHE PROJET

## CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

### ALSH 4-13 ans

#### DESCRIPTION

Nature : *Alsh*

Nom de la structure : **ALSH**

Adresse :

Gestionnaire : *AGASC*

Partenaire du Cej qui finance : *collectivité territoriale*  
Nom : *Commune de Bavans*

Date d'ouverture :

#### ANNEE PRECEDANT LA SIGNATURE DU CEJ (soit en 2010)

#### CAPACITE THEORIQUE

Nombre de jours de fonctionnement : 33  
Nombre d'heures d'ouverture par an : 264

Nombre de places contractualisées : 33

Capacité théorique (*nombre d'heures d'ouverture par an X nombre de places contractualisées*) : **12 744**

#### ACTIVITE

Nombre d'heures enfants : 2 966

Taux d'occupation : 23 %

Subvention du partenaire : 20 801.84 €

Montant PSEJ : 4 082.54 €

**ANNEE 1** (soit en 2011)**CAPACITE THEORIQUE**

Nombre de jours de fonctionnement : 33

Nombre d'heures d'ouverture par an : 264

Nombre de places contractualisées : 33

Capacité théorique (*nombre d'heures d'ouverture par an X nombre de places contractualisées*) : **12 744**

**PREVISIONS D'ACTIVITE**

Nombre d'heures enfants : 3 496

Taux d'occupation : 27 %

**DONNEES FINANCIERES PREVISIONNELLES**

Total des dépenses : 46 638,49 €

Total des recettes : 46 638,49 €  
dont subvention du partenaire : 20 801,84 €

**ANNEE 2** (soit en 2012)**CAPACITE THEORIQUE**

Nombre de jours de fonctionnement : 33

Nombre d'heures d'ouverture par an : 264

Nombre de places contractualisées : 33

Capacité théorique (*nombre d'heures d'ouverture par an X nombre de places contractualisées*) : **12 744**

**PREVISIONS D'ACTIVITE**

Nombre d'heures enfants : 3 496

Taux d'occupation : 27 %

**DONNEES FINANCIERES PREVISIONNELLES**

Total des dépenses : 46 638,49 €

Total des recettes : 46 638,49 €  
dont subvention du partenaire : 20 801,84 €

**ANNEE 3** (soit en 2013)**CAPACITE THEORIQUE**

Nombre de jours de fonctionnement : 33

Nombre d'heures d'ouverture par an : 264

Nombre de places contractualisées : 33

Capacité théorique (*nombre d'heures d'ouverture par an X nombre de places contractualisées*) : **12 744**

**PREVISIONS D'ACTIVITE**

Nombre d'heures enfants : 3 496

Taux d'occupation : 27 %

**DONNEES FINANCIERES PREVISIONNELLES**

Total des dépenses : 46 638,49 €

Total des recettes : 46 638,49 €  
dont subvention du partenaire : 20 801,84 €

**ANNEE 4** (soit en 2014)

**CAPACITE THEORIQUE**

Nombre de jours de fonctionnement : 33

Nombre d'heures d'ouverture par an : 264

Nombre de places contractualisées : 33

Capacité théorique (nombre d'heures d'ouverture par an X nombre de places contractualisées) : **12 744**

**PREVISIONS D'ACTIVITE**

Nombre d'heures enfants : 3 496

Taux d'occupation : 27 %

**DONNEES FINANCIERES PREVISIONNELLES**

Total des dépenses : 46 638,49 €

Total des recettes : 46 638,49 €  
dont subvention du partenaire : 20 801,84 €

**DESCRIPTIF DU PROJET**

*Voir document d'évaluation*

# FICHE PROJET

## CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

### ALSH 12-17 ans - Ados

#### DESCRIPTION

Nature : *Alsh*

Nom de la structure : **ALSH**

Adresse :

Gestionnaire : AGASC

Partenaire du Cej qui finance : *collectivité territoriale*

Nom : *Commune de Bavans*

Date d'ouverture :

#### ANNEE PRECEDANT LA SIGNATURE DU CEJ (soit en 2010)

#### CAPACITE THEORIQUE

Nombre de jours de fonctionnement : 186

Nombre d'heures d'ouverture par an : 846.5

Nombre de places contractualisées : 9

Capacité théorique (*nombre d'heures d'ouverture par an X nombre de places contractualisées*) : **5 687**

#### ACTIVITE

Nombre d'heures enfants : 5 686

Taux d'occupation : 100 %

Subvention du partenaire : 19 764.91 €

Montant PSEJ : 0 €

Non pris en compte dans le CEJ – Recettes trop élevées par rapport au reste à charge plafonné.

# ANNEXE 4



N°Cej :

Nom du Cej :

## ELABORER LE DIAGNOSTIC ACTUALISE

Une approche en deux étapes s'appuyant sur un socle commun de données déterminées par la Cnaf

Le diagnostic constitue l'étape préliminaire mais essentielle de la procédure contractuelle avec le partenaire, commune ou employeur. Lors de cette phase, il s'agit de déterminer les points forts et faibles du territoire étudié en fonction des besoins et attentes de la population concernée aujourd'hui et à venir. Cet état des lieux vise à partager, avec le partenaire, les conclusions portant sur les domaines ou actions à développer et/ou à améliorer qui permettront l'élaboration du contrat. Cette phase doit décrire le point de départ du contrat et le sens attendu du projet.

### 1- L'identification du périmètre contractuel et du partenaire concerné

⇒ Dispositifs contractuels (autres que le contrat enfance-jeunesse) :

- signés avec la Caf : **OUI**

Si OUI, précisez la nature (animation locale – accompagnement à la scolarité – contrat de projet Centre Social, etc.) et la période d'agrément :

Nature	Période (du ... au ...)
<b>Contrat de Projet (AGASC)</b>	<b>2009-2012</b>

- signés avec d'autres partenaires : **OUI**

Si OUI, précisez le partenaire (Conseil Général, etc.), la nature du dispositif et la période :

Partenaire	Nature du dispositif	Période (du ... au ...)
<b>PMA, Ville, ETAT-ACSE, Conseil Général...</b>	<b>Contrat Intercommunal Urbain de Cohésion Sociale</b>	<b>2011 à.....</b>
<b>ETAT-ACSE, Ville</b>	<b>Programme de Réussite Educative</b>	<b>2011 à.....</b>



**2- La mise en œuvre d'un diagnostic partagé avec le contractant**

Le diagnostic doit apporter des éléments de connaissance ciblés autour d'un socle commun de données déterminées par la Cnaf sur les points suivants :

- l'évolution du contexte local et des besoins ;
- l'analyse des besoins actuels et s'inscrivant sur le moyen et long terme ;
- l'analyse de l'offre existante ;
- l'analyse des partenariats existants ou pouvant être développés ;
- le sens du projet s'inscrivant dans le cadre plus large d'une politique familiale territoriale.

Le diagnostic rassemble : les données démographiques, les typologies familiales, le niveau de ressources des familles, l'urbanisme et l'habitat, les équipements et services, la vie économique locale.

➤ Données démographiques

Informations recueillies	Objectifs
<b>Population allocataire</b>	Connaître la proportion d'allocataires sur le territoire observé et son évolution.
<b>Nombre d'enfants d'allocataires de 0 à 5 ans révolus et de 6 à 17 ans révolus</b>	Connaître le nombre d'enfants d'allocataires répartis en fonction des 2 tranches d'âges ciblées et son évolution.

CAF Allocataires et Enfants	2007	2009
Population INSEE	-	3 573 <sup>1</sup>
Nombre d'allocataires (bénéficiaires) :	459	484
Nombre de personnes couvertes :	1 384	1512
Taux de couverture (%) :	-	42 %
Nombre enfants < 3ans :	85	117
Nombre enfants de 3/6 ans :	102	112
Nombre enfants de 6/12 ans :	199	233
Nombre enfant de 12/17 ans :	196	199

Source : Caf de Montbéliard

<sup>1</sup> Source : INSEE (RP 2007 au 1<sup>er</sup> janvier 2010)

➤ Structures familiales

Informations recueillies	Objectifs
<b>Nombre de ménages et situation familiale</b>	Connaître la répartition des typologies familiales parmi les ménages, et notamment évaluer la proportion de familles monoparentales. Ces données peuvent orienter les schémas de développement.
<b>Situation familiale et taille des familles allocataires</b>	Evaluer la proportion de familles nombreuses, de familles monoparentales et de familles monoparentales nombreuses afin d'envisager d'éventuels risques de précarité et /ou d'exclusion

CAF Familles Allocataires	2007	2009
% isolés hommes	11 %	10 %
% isolés femmes	16 %	14 %
% Familles monoparentales :	14 %	13 %
% Familles couples sans enfants :	4 %	6 %
% Familles couples avec enfants :	55 %	58 %
% Familles avec 3 enfants ou plus :	24 %	28 %

Source : Caf de Montbéliard

➤ Activité professionnelle

Informations recueillies	Objectifs
<b>Taux d'activité de la population âgée de 25-49 ans par sexe</b>	Avoir quelques indicateurs de la situation professionnelle des habitants du secteur étudié pour connaître leurs contraintes temporelles.
<b>Parents en activité</b>	Connaître le nombre de parents en activité sur le territoire contractuel peut être intéressant notamment lorsqu'une entreprise est cocontractante.

CAF Activités Allocataires	2007	2009
Taux d'activité masculine 25-49 ans (%)	91 %	88 %
Taux d'activité féminine 25-49 ans (%)	64 %	66 %
Nombre enfants de -6 ans dont monoparent actif avec emploi	11	10
Nombre enfants de -6 ans dont 2 parents actifs avec emploi	81	108
Nombre enfants de 6 à 11 ans dont monoparent actif avec emploi	14	20
Nombre enfants de 6 à 11 ans dont 2 parents actifs avec emploi	92	111
Nombre enfants de 12 à 17 ans dont monoparent actif avec emploi	18	25
Nombre enfants de 12 à 17 ans dont 2 parents actifs avec emploi	79	80

Source : Caf de Montbéliard

➤ Niveau des ressources

Informations recueillies	Objectifs	Décomposition de l'information ou de la donnée à recueillir
<b>Quotients familiaux</b>	Connaître la répartition des familles allocataires en fonction des Qf Cnaf afin d'apporter des éléments en vue de la mise en place d'une politique tarifaire avec les partenaires et éventuellement d'envisager des accords pour l'installation de l'outil Caf Pro...	Répartition des familles allocataires en fonction de catégories de Qf. Celles-ci sont établies en fonction des caractéristiques de la population locale et du règlement intérieur d'Action Sociale de la Caf. Les Qf indéterminés résultent d'informations non renseignées.

Quotient familiaux	2007			2009			
	Nombre d'allocataires	Nombre de familles allocataires	Nombre d'enfants à charge	Nombre d'allocataires	Nombre de familles allocataires	% Nombre de familles allocataires	Nombre d'enfants à charge
De 0 à 550	177	71	166	186	83	45 %	190
De 551 à 750	94	74	142	93	67	72 %	145
De 751 à 850	32	29	62	31	28	90 %	54
De 851 à 1000	33	29	56	39	37	95 %	77
1001 et plus	56	54	105	76	71	93 %	126
indéterminé	67	50	102	59	53	90 %	113
Total	459	307	633	484	339	70 %	705

Source : Caf de Montbéliard

➤ Dispositifs et projets urbanistiques

Informations à recueillir	Objectifs	Décomposition de l'information ou de la donnée à recueillir	Sources
<b>Dispositifs et projets urbanistiques et d'aménagement du territoire</b>	Connaître les dispositifs et projets urbanistiques envisagés sur le territoire étudié afin de posséder une vision d'ensemble du territoire sur lequel le contrat sera mis en œuvre et de tenter de garantir une cohérence entre les différentes actions liées à ces dispositifs.	Grand Projet de Ville (Gpv) ; Grand Projet Urbain (Gpu) ; Contrat de Ville ; Zone Urbaine Sensible (Zus) ; Zone de revitalisation rurale (Zrr) ; Quartier classé en « contrat urbain de cohésion sociale » (Cucs) Opération programmée d'amélioration d'habitat (Opah) ; Plans locaux d'urbanisme Pôles d'excellence rurale	Insee, Mairie (chefs de projets)  Fichier de référence géographique pour certains dispositifs

- Dispositifs et projets urbanistiques :

**Orientations générales :**

Le diagnostic communal, réalisé dans le cadre de la démarche du PLU, a permis de mettre en avant les besoins et enjeux qui reposent sur le territoire.

Bavans connaît des tendances récentes qui influent sur son profil socio-économique et sur son territoire. Aussi, le conseil municipal souhaite pleinement s'inscrire dans une perspective de développement et d'attractivité démographique, tout en mettant en place les conditions d'une préservation de son cadre de vie.

La préservation de ce cadre de vie passe notamment par la mise en place d'une Infrastructure Verte et Bleue à l'échelle du Pays de Montbéliard. Cette Infrastructure Verte et Bleue remplit un double objectif : assurer la viabilité écologique du Pays de Montbéliard et fonder durablement son organisation urbaine et économique.

L'Infrastructure Verte et Bleue est composée de trois entités distinctes : une charpente d'agglomération (éléments géographiques identitaires : grandes continuités paysagères, zones tampons, Espace Naturel Remarquable, ...).

Un réseau structurant (parcs, belvédères, liaisons larges de type coulée verte, etc) et un réseau local (squares, places publiques, aires de jeux, liaisons douces, etc). Ainsi, à travers cette décomposition en trois entités, l'Infrastructure Verte et Bleue structure le PADD.

**Le projet communal est articulé autour de cinq orientations :**

- **1.** Permettre l'accueil de nouveaux habitants, au travers d'un développement urbain maîtrisé et équilibré
- **2.** Affirmer le positionnement de Bavans comme bourg-relais du cœur d'agglomération
- **3.** Permettre le développement économique et l'accueil d'entreprises
- **4.** Poursuivre la mise en œuvre de la politique d'agglomération de déplacements
- **5.** Préserver et valoriser la trame paysagère communale

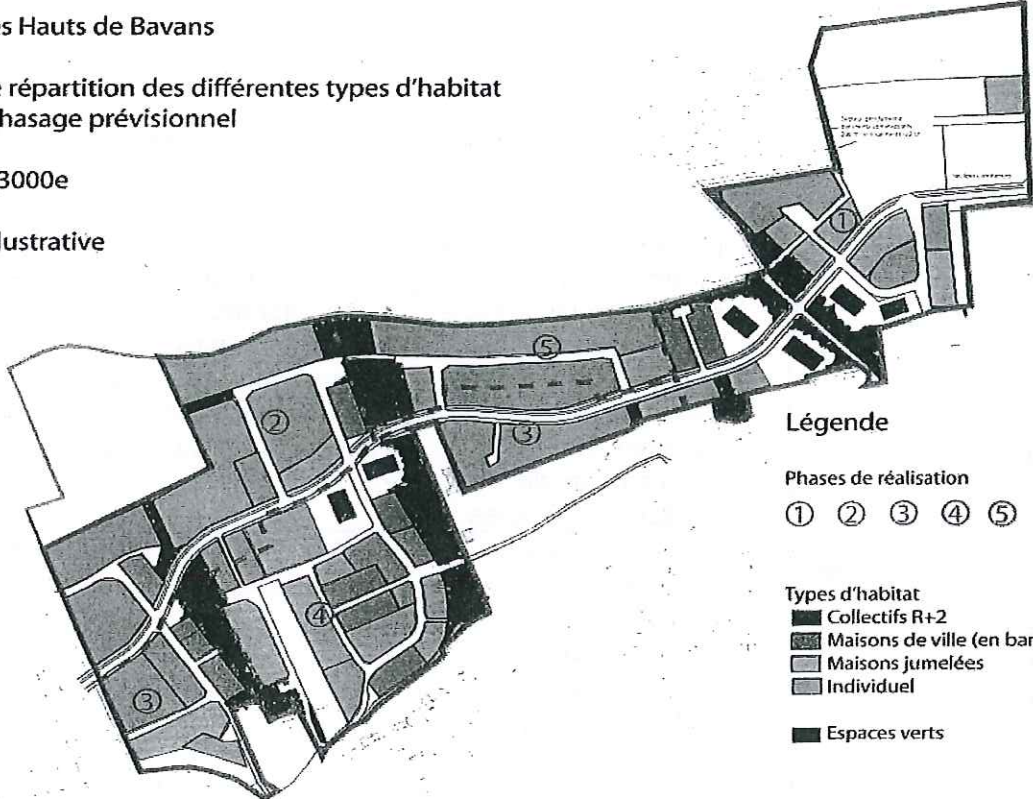
**La ZAC des Hauts de Bavans s'étend sur 23 hectares. Les travaux seront réalisés en 5 tranches (340 logements)... Les taux d'achèvement des chantiers sont de pour les tranches 1, 2, 3 (100%), 4 (50%) et la tranche 5 est commercialisée depuis février 2011.**

ZAC des Hauts de Bavans

Plan de répartition des différents types d'habitat et du phasage prévisionnel

Ech : 1/3000e

Carte illustrative



Rapport de présentation - POS de Bavans - 25.02.2005

Le projet des « Hauts de Bavans », qui a émergé au travers d'une procédure de Zone d'Aménagement Concertée, doit notamment permettre de remplir cet objectif de croissance. Ce site, en raison de sa position géographique, assure aujourd'hui une « transition » entre le centre et la zone agricole à l'ouest. Plusieurs enjeux sont liés à l'aménagement de ce secteur :

- La valeur et l'environnement paysager du site, localisé sur un coteau orienté sud,
- La question des liens et continuités à préserver vers les espaces verts et de loisirs,
- La maîtrise des densités d'habitat (SCOT)

**Au final, le site devrait accueillir environ 300 logements.**

➤ Localisation de structures, équipements et services

Informations à recueillir	Objectifs	Décomposition de l'information ou de la donnée à recueillir	Sources
<b>Etablissements scolaires 6-16 ans</b>	Connaître le nombre et la localisation des différents équipements scolaires afin : <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'étudier l'éloignement ou la proximité des équipements scolaires pour les jeunes par rapport à leur domicile ;</li> <li>- de repérer les lieux de vie des enfants ;</li> <li>- de repérer les acteurs locaux ;</li> <li>- de connaître le nombre d'enfants inscrits et, si possible, la proportion d'enfants de la collectivité étudiée.</li> </ul>	Etudier les établissements publics et privés : <ul style="list-style-type: none"> <li>- écoles maternelles ;</li> <li>- écoles élémentaires ;</li> <li>- collèges ;</li> <li>- lycées et Lep ;</li> <li>- établissements spécialisés.</li> </ul> <u>Remarque</u> : Les établissements primaires relèvent de la responsabilité de la commune, les collèges du conseil général, et les lycées du conseil régional.	Rectorat  Service scolarité de la commune
<b>Equipements sportifs</b>	Connaître l'existence ou non, et la localisation des équipements afin : <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'en étudier la proximité ou l'éloignement pour la population locale ;</li> <li>- d'identifier des relais d'information ;</li> <li>- de découvrir des acteurs locaux susceptibles d'intervenir auprès des enfants et des jeunes.</li> </ul>	Piscine, gymnase, terrains de sports, clubs sportifs, divers, etc.	Collectivité  Jeunesse et Sports
<b>Equipements culturels</b>		Bibliothèque, médiathèque, théâtre, etc.      ludothèque, cinéma,	
<b>Services de santé</b>	Connaître l'existence ou non, et la localisation des services afin : <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'en étudier la proximité ou l'éloignement pour la population locale ;</li> <li>- d'identifier des relais d'information ;</li> <li>- de découvrir des acteurs locaux susceptibles d'intervenir auprès des enfants et des jeunes.</li> </ul>	Planning familial, professions libérales, etc.  Bâtiments principaux, annexes, ou permanences de :	Collectivité  Ddjs  Conseil Général  La Poste (annuaire)
<b>Services administratifs</b>		Mairie, Centre Communal d'Action Sociale (Ccas), Circonscription de Prévention d'Action Sociale (Cpas), Pmi, Caisse Primaire d'Assurance Maladie (Cpam), Caisse d'Allocations Familiales, etc.	
<b>Services s'adressant aux jeunes de plus de 16 ans</b>		Bureau d'Information de la Jeunesse (Bij), Paio, mission locale, Centre d'Information et d'Orientation (Cio).	

- Etablissements scolaires

sur le territoire concerné		à proximité (localisation à préciser)
Ecole(s) maternelle(s)	Nbre : <b>1</b> Nbre de classes : <b>5</b> Nbre total d'enfants scolarisés : <b>136</b> Nbre d'enfants scolarisés de la Collectivité : <b>130</b>	Bavans (EEP F.Dolto)
Ecole(s) élémentaires(s)	Nbre : <b>2</b> Nbre de classes : <b>8</b> Nbre total d'enfants scolarisés : <b>218</b> Nbre d'enfants scolarisés de la Collectivité : <b>11</b>	Bavans (Bel-air) Bavans (Champerriet)
Collège(s)	Nbre : <b>1</b> Nbre d'enfants scolarisés de la Collectivité : <b>133</b>  CLIS      oui    non Nbre d'enfants scolarisés de la Collectivité : .....	Voujeaucourt

- Structures sportives (clubs – gymnases - terrain de sports – piscine(s) – etc)

Nature de la structure	Nombre	Implantation
gymnase	1	Bavans (Bel-air)
Salle omnisports	1	Bavans (Rue du stade)
Terrain de football	3	Bavans (Rue du stade)
Terrain de tennis	2	Bavans (Bel-air)
Stand de tir	2	Bavans (Centre et Bel-air)

- Equipements culturels (bibliothèque – ludothèque – théâtre – cinéma - école de musique – etc.)

Nature de la structure	Nombre	Implantation
bibliothèque	1	Bavans (Bel-air)
ludothèque	1	Bavans (Champerriet)
école de musique	1	Bavans (Bel-air)

- Social / Santé (Centre Social – équipements socio-culturels – planning familial – professions libérales – etc.)

Nature de la structure	Nombre	Implantation
Centre Social	1	Bavans (Grande rue)
Dentiste	1	Bavans (Grande rue)
Médecin généraliste	4	Bavans (Grande rue) (place centrale)
Salle des fêtes	1	Bavans (Rue du stade)
CMS	1	Bavans (Champerriet)

- Administration (bâtiments principaux – permanences ou annexes de mairie – Ccas – Pmi – Caf – Cпам – etc.)

Nature de la structure	Nombre	Implantation
Mairie	1	Bavans (Rue des Fleurs)
CCAS	1	Bavans (Rue des Fleurs)
PMI	1	Bavans (Champerriet)

- Services s'adressant aux jeunes (bureau information jeunesse – mission locale – Cio – etc.)

Nature de la structure	Nombre	Implantation
Permanence MILO	1	Bavans (MPT)



## Vie économique

Informations à recueillir	Objectifs	Décomposition de l'information ou de la donnée à recueillir	Sources
<b>Zones d'activités</b>	Connaître l'existence ou non, et la localisation des zones d'activité et d'attractivité économique.	Zone d'Activité (Za) Zone Industrielle (Zi) Zone Commerciale (Zc)	Chambre du Commerce et de l'industrie (Cci)
	Connaître les projets économiques pouvant influencer sur la vie sociale, les déplacements domicile - travail, etc.	Contrats de développement relatifs à l'agriculture et à l'artisanat	Collectivité Chambre de l'agriculture et des métiers

- Zone(s) d'activité(s)

Présence sur le territoire ou projet(s) de zone d'activité, industrielle ou commerciale, de contrat(s) de développement agricole ou artisanal. En préciser la nature :

### **Créer un parc d'activités secondaire d'industrie légère et Artisanale**

L'activité automobile est bien représentée à Bavans sur le secteur des Bruyères. Cette activité, qui s'inscrit dans une logique supra-communale de développement, joue un rôle moteur pour la croissance économique de la commune, et reste en conséquence à conforter au travers de l'aménagement et de l'extension du site existant. Pour autant, le développement d'une offre d'activités plus diversifiée reste également à favoriser. C'est pourquoi la réflexion pour la création d'un parc d'activités d'industrie légère et artisanale est engagée.

Ces parcs ont pour vocation d'accueillir les PME et les PMI, l'artisanat de production ou des services, connexes à l'industrie. Néanmoins, la création d'un parc nécessite la prise en compte des critères suivants, comme indiqué au SCOT :

Être connectés au réseau de transports collectifs et à l'itinéraire Poids Lourds d'agglomération,

S'inscrire en continuité avec le tissu bâti existant, ce qui, pour Bavans, signifie être inscrit en continuité du secteur des Bruyères (Faurecia),

S'intégrer au mieux dans le paysage (limitations des déblais-remblais, plantations, traitement qualitatif des clôtures,...),

Maîtriser leur impact environnemental (pollution sonore, limitation de l'imperméabilisation du sol, qualité de l'air,...)

Ainsi, ce parc d'activités secondaires participera au développement de l'activité économique du Pays de Montbéliard.

### **Conforter une offre commerciale de centralité**

Parallèlement à la création d'un parc d'activités, l'offre de commerces et de services de proximité devra être soutenue et accompagnée dans une double perspective de satisfaction des besoins de la population communale actuelle et à venir, et de renforcement de l'attractivité du centre de la commune, en tant que bourg-relais pour d'autres communes environnantes, y compris à l'extérieur de l'agglomération.

Ainsi, cette orientation vise notamment à maintenir et à faciliter le développement des commerces en place, y compris ceux situés dans le PPRI, et à permettre de nouvelles implantations commerciales en priorité dans le centre, à proximité de l'offre existante, afin de consolider la centralité de Bavans, sa structuration et son attractivité.



- Développement du territoire

Merci d'indiquer ci-dessous les projets sur votre territoire pour les 4 années à venir (projets de construction de logements sociaux, lotissements, zone d'activités commerciales et/ou industrielles, ....)

### **Maintenir les activités agricoles et sylvicoles**

La protection des espaces agricoles et forestiers constitue une priorité pour la municipalité. Cette volonté s'inscrit dans un souhait de maintien et de préservation d'activités économiques traditionnelles de la commune, mais également dans une volonté de conservation des grands espaces naturels de son territoire. En effet, le maintien de l'activité agricole est garant de la conservation des milieux ouverts du territoire, c'est pourquoi le conseil municipal souhaite également préserver les champs de vergers et les cultures à forte valeur ajoutée patrimoniale. Les espaces forestiers et agricoles font partie de l'Infrastructure Verte et Bleue.

# ANNEXE 5

## Annexe 5.1 : Liste des pièces justificatives

### I - Pièces justificatives relatives au CEJ

#### Volet enfance

Nature de l'élément justifié	Justificatifs nécessaires à la signature de la convention	Justificatifs nécessaires au suivi infra annuel et annuel de la convention
Population couverte	Fiche diagnostic	
Nombre d'enfants de moins de 6 ans	Fiche diagnostic	
Données relatives aux structures, activités, actions existant avant la signature du contrat.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- attestation détaillant les structures, activités ou actions existant au cours de l'année précédant la signature du contrat.</li> <li>- relevé des données d'activité des structures, activités et actions existant au cours de l'année précédant la signature du contrat</li> <li>- relevé des données financières (compte de résultat) des structures, activités ou actions non bénéficiaires de la PSO pour l'année précédant la signature du contrat</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Production infra annuelle de documents intermédiaires sur les résultats d'activité au 30 septembre de l'année en cours (n), pour les actions concernées par le présent Cej. Ces documents sont transmis à la Caf avant la fin octobre de l'année en cours (n).</li> <li>- Production au 1<sup>er</sup> semestre n+1 du bilan annuel (n) des actions prévues au schéma de développement avec taux d'occupation annuel par structure et calendrier de réalisation des actions, tarifs pratiqués et autorisation d'ouverture pour les structures soumises à cette obligation et non bénéficiaires de prestations de service</li> </ul>
Données relatives aux nouvelles actions	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Schéma de développement avec fiche par action indiquant les données d'activité et financières prévisionnelles pour chacune des années du contrat.</li> <li>-Budget prévisionnel des structures, activités et actions entrant dans le champ du contrat pour chacune des années couvertes par le contrat</li> </ul>	

#### Volet jeunesse

Nature de l'élément justifié	Justificatifs nécessaires à la signature de la convention	Justificatifs nécessaires au suivi infra annuel et annuel de la convention
Population couverte	-Fiche diagnostic	
Nombre d'adolescents d'enfants et d'adolescents jusqu'à 17 ans révolus	-Fiche diagnostic	
Données relatives aux structures, activités, actions existant avant la signature du contrat.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- attestation détaillant les structures, activités ou actions existant au cours de l'année précédant la signature du contrat.</li> <li>- relevé des données d'activité des structures, activités et actions existant au cours de l'année précédant la signature du contrat</li> <li>- relevé des données financières (compte de résultat) des structures, activités ou actions non bénéficiaires de la PSO pour l'année précédant la signature du contrat</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Production infra annuelle de documents intermédiaires sur les résultats d'activité au 30 septembre de l'année en cours (n), pour les actions concernées par le présent Cej. Ces documents sont transmis à la Caf avant la fin octobre de l'année en cours (n).</li> <li>- Production au 1<sup>er</sup> semestre n+1 du bilan annuel (n) des actions prévues au schéma de développement avec taux d'occupation annuel par structure et calendrier de</li> </ul>

Données relatives aux nouvelles actions	<p>-Schéma de développement avec fiche par action indiquant les données d'activité et financières prévisionnelles pour chacune des années du contrat.</p> <p>-Budget prévisionnel des structures, activités et actions entrant dans le champ du contrat pour chacune des années couvertes par le contrat</p>	
---	--	--

## II – Pièces justificatives relatives aux bénéficiaires et aux gestionnaires

### II.1 – Collectivités territoriales – Etablissements publics

Nature de l'élément justifié	Justificatifs nécessaires à la signature de la convention	Justificatifs nécessaires au suivi infra annuel et annuel de la convention
Capacité du contractant	- délibération de l'instance compétente autorisant le contractant à signer	
Engagement à réaliser l'opération	- délibération de l'instance compétente autorisant la création, la gestion de l'équipement, l'activité et /ou l'action	
Existence légale	Groupement de communes : statuts Acte de constitution d'un EPCI Arrêté préfectoral portant création d'un SIVU/SIVOM/EPCI/ Communauté de communes Extrait du registre du tribunal de grande instance (pour Alsace / Moselle)	
Vocation	Statuts datés et signés pour les établissements publics de coopération intercommunale (détaillant les champs de compétence)	
Régularité face aux obligations sociales	Attestation du bénéficiaire et/ou du gestionnaire relative au respect des obligations sociales	
Destinataire du paiement	Relevé d'identité bancaire, postal ou caisse d'épargne	

## II.2 – Employeurs (pour les contrats enfance et jeunesse signés avec un employeur)

Nature de l'élément justifié	Justificatifs nécessaires à la signature de la convention	Justificatifs nécessaires au suivi infra annuel et annuel de la convention
Existence légale	Extrait du registre du commerce	
Vocation	Statuts datés et signés	
Régularité face aux obligations sociales	Attestation du bénéficiaire et/ou du gestionnaire Pour les employeurs recevant des subventions d'un montant global $\geq$ à 153.000 € ou si deux des trois conditions suivantes sont remplies : - effectif $\geq$ 50 salariés - CA $\geq$ 3.100.000 € - total du bilan $>$ 1.550.000 € les comptes doivent être certifiés par un commissaire aux comptes.	
Capacité du contractant	Statuts extraits K bis du registre du commerce	
Engagement à réaliser l'opération	Lettres d'intention des employeurs réservataires de places	
Destinataire du paiement	Relevé d'identité bancaire, postal ou caisse d'épargne du gestionnaire ou du bénéficiaire de la cession de créance (loi Dailly)	

## I I.3 – Associations – Mutuelles – Comités d'entreprise

Nature de l'élément justifié	Justificatifs nécessaires à la signature de la convention	Justificatifs nécessaires au suivi infra annuel et annuel de la convention
Existence légale	Date de déclaration en Préfecture, Date d'insertion de la déclaration au journal officiel.	
Vocation	Statuts datés et signés – chiffres clés – nombre d'adhérents, effectif salarié....	
Régularité face aux obligations sociales	Attestation du bénéficiaire et/ou du gestionnaire relative au respect des obligations sociales.	
Régularité face aux obligations légales	Pour les associations recevant des subventions d'un montant global $\geq$ à 153.000 € ou si deux des trois conditions suivantes sont remplies : - effectif $\geq$ 50 salariés - CA $\geq$ 3.100.000 € les comptes doivent être certifiés par un commissaire aux comptes.	
Capacité du contractant	Liste des membres du Conseil d'Administration et du bureau Délibération du Conseil d'Administration autorisant le contractant à signer	
Engagement à réaliser l'opération	Délibération du Conseil d'Administration autorisant la création et/ou la gestion de l'équipement, de l'activité ou de l'action	
Destinataire du paiement	Relevé d'identité bancaire, postal ou caisse d'épargne	
Pérennité	Compte de résultat et bilan (ou éléments de bilan) relatifs à l'année précédant la demande / Bilan prévisionnel si 1 <sup>ère</sup> année de fonctionnement	


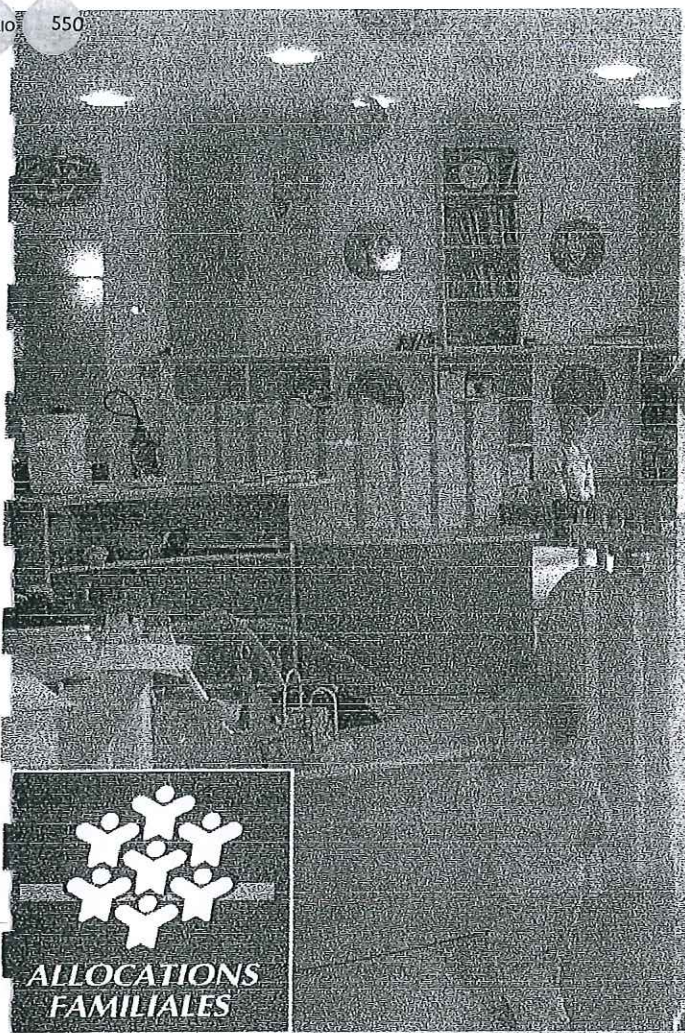
## Annexe 5.2 : Prix plafonds

<b>ACCUEIL ENFANCE</b>	<b>prix plafond (en euros)</b>
Accueil collectif* 0-4 ans	7,22€ / heure enfant
Accueil familial* et parental* 0-4 ans	6,3€ / heure enfant
Accueil collectif* 4-6 ans	3,42€ / heure enfant
Accueil familial* et parental* 4-6 ans	3,16€/ heure enfant
Micro crèche* 0-4 ans	6,3€/ heure enfant
Micro crèche* 4-6 ans	3,16€/ heure enfant
Relais assistants maternels	44 254€ /an et par ETP de fonctionnement
Lieu d'accueil enfants - parents	59,46€ /heure d'ouverture
Ludothèques	20€ /heure d'ouverture
<b>PILOTAGE ENFANCE</b>	
Poste de coordination	33 000€ / ETP
Formations Bafa, Bafd	800€ / stagiaire
"Diagnostic initial"	10 000€ / contrat
<b>ACCUEIL JEUNESSE</b>	
Accueil de loisirs vacances été	4€ / heure enfant
Accueil périscolaire	3€ / heure enfant
Séjour vacances été	40€ / journée enfant
Séjour petites vacances	40€ / journée enfant
Camp adolescents	40€ / journée adolescent
Accueil jeunes déclaré Ddjs	4€ / heure jeune
<b>PILOTAGE JEUNESSE</b>	
Poste de coordination	33000€ / ETP
Formations Bafa, Bafd	800€ / stagiaire
"diagnostic initial"	10 000€ / contrat

\* Relevant de l'article R.2324-17 du code de la Santé Publique.



# ANNEXE 6



ALLOCATIONS  
FAMILIALES

**Caf**  
de Montbéliard

LIVRET D'ÉVALUATION

CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

# ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

N° dossier CAF  
2005-24

ANNEE  
2010

Nom de la structure : **Multi-Accueil "Les Tourtereaux"**  
 Adresse : 3, Rue de la chapelle 25550 Bavans  
 Téléphone : 03,81,96,22,49  
 Courriel : lestourtereaux.bavans@orange.fr  
 N° du Gestionnaire : 406  
 Nom du représentant légal : Mr KNEPPERT Pierre (Maire de Bavans)  
 Nom du directeur : JEAN-DAVID DEMOUGIN

## EVALUATION QUANTITATIVE FREQUENTATION ET CARACTERISTIQUES DES ENFANTS ACCUEILLIS

1 - Types d'accueil et capacité (Indiquez le nombre de places d'accueil correspondant au type de votre accueil)

**A Préciser :**  
 - le nombre de places en HG et le nombre de place en crèche  
 - le nouvel agrément

Accueil du jeune enfant 0/6 ans	20	Places agréées
Accueil du jeune enfant 4/6 ans		Places agréées

Jusqu'au 1er Avril 2010: 6 places de crèche - 14 places de halte-garderie  
 A partir du 1er Avril 2010: 25 places de crèche - 5 places de halte-garderie  
 Date du dernier agrément municipal: 21 Février 2011

2 - Inscriptions sur l'année civile	2007		2008		2009		2010	
	- de 4 ans	4 à 6 ans	- de 4 ans	4 à 6 ans	- de 4 ans	4 à 6 ans	- de 4 ans	4 à 6 ans
Enfants inscrits au 31 décembre	160	92	145	94	167	160	178	107
Nombre de jours d'ouverture / an	229		229		226		226	
Nombre d'heures d'ouverture / an	2634		2634		2599		2599	

3 - Fréquentation sur l'année civile	2007		2008		2009		2010	
	- de 4 ans	4 à 6 ans	- de 4 ans	4 à 6 ans	- de 4 ans	4 à 6 ans	- de 4 ans	4 à 6 ans
Heures/enfant réalisées.	25069	359	30463	180	30352	410	48723	1388

↓ ↓ ↓

## 4 - Taux d'occupation

nombre d'heures de présence effective des enfants dans l'année civile  
 nombre de places agréées x nombre d'heures d'ouverture dans l'année civile

	2007		2008		2009		2010	
	- de 4 ans	4 à 6 ans	- de 4 ans	4 à 6 ans	- de 4 ans	4 à 6 ans	- de 4 ans	4 à 6 ans
Accueil 0-6 ans	64%		87,34%		87,68%		80%	

## 5 - Répartition géographique des enfants accueillis selon la commune d'origine en 2010

	Nombre	%
bavans	86	66,15%
Arcey	2	1,54%
Montenois	4	3,08%
Dampierre-sur-le-Doubs	2	1,54%
Sainte-Suzanne	1	0,77%
Saulnot	2	1,54%
Allondans	1	0,77%
Courcelles-les-Montbéliard	1	0,77%
Dung	4	3,08%
Sainte-Marie	4	3,08%
Bart	4	3,08%
Longeville-sur-le-doubs	3	2,31%
Brevilliers	1	0,77%
Lougres	2	1,54%
Saint-Maurice Colombier	1	0,77%
Médière	2	1,54%
Longjumeau (91)	1	0,77%
Desandans	1	0,77%
Bethoncourt	1	0,77%
Valentigney	3	2,31%
Présentevillers	2	1,54%
Berche	2	1,54%
<b>TOTAL</b>	<b>130</b>	<b>100,00%</b>



## CARACTERISTIQUES DE LA STRUCTURE

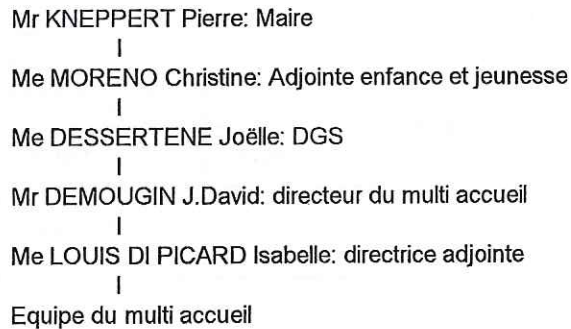
### 1 - Personnel sur l'année

	Diplôme	Nature du contrat		Temps moyen de travail hebdomadaire	Temps de travail moyen auprès des enfants hebdom.
		CDD ou contrat aidé*	CDI		
Direction	IDE		x	35h	18h
Directrice adjointe	EJE		x	35h	35h
Encadrement	ATSEM		x	35h	35h
	ATSEM		x	28h	28h
	A.P.		x	28h	28h
	A.P.		x	35h	35h
	A.P.	CDD		27h	27h
	C.A.P	CDD		27h	21h
	C.A.P	CAE		27h	21h
	EJE	CDD		35h	35h
Entretien	AS	CDD		10h	0h
<b>TOTAL</b>				<b>0:00</b>	<b>0:00</b>

pour la saisie : 12h30 taper comme suit 12:30

\* en cas de contrat aidé, préciser quel type de contrat

### JOINDRE UN ORGANIGRAMME



Total des charges de fonctionnement annuel			
2006	2007	2008	2009
174 093,14	186 392,72	224 178,00	247 684,83

### 2 - Taux d'encadrement théorique

formule :  $\frac{\text{nombre de jours d'ouverture/an} \times \text{nombre moyen d'heures d'ouverture/jour} \times \text{nombre de places}}{35 \text{ heures de travail} \times \text{Nbre de semaines travaillées} \times 6,5^*}$

(\* 6,5 soit la moyenne de 1 encadrant pour 5 enfants qui ne marchent pas et 1 encadrant pour 8 enfants qui marchent)

Taux d'encadrement			
2007	2008	2009	2010
4,8	4,8	7,1	7,1

## 3 - Prix de revient

formule : 
$$\frac{\text{Total des charges de fonctionnement annuel}}{\text{Nombre d'heures annuel réalisées}} = \frac{329180.28}{50111 \text{ h}} = 6.57 \text{ € / heure d'accueil}$$

Prix de revient			
2007	2008	2009	2010
7,33	7,32	8,05	6,57

↓ ↓ ↓

## 4 - Coût de la place

formule : 
$$\frac{\text{Total des charges de fonctionnement annuel}}{\text{Nombre total de places agréées}} = \frac{329\ 180.28\text{€}}{30} = 10972.6 \text{ € / place}$$

Coût de la place				
2006	2007	2008	2009	2010
8 704,66	9 319,64	11 208,90	12 384,24	10 972,67

	Prix plafond Cnaf	
	0/4 ans	4/6 ans
Accueil collectif	7,22 € / heure	3,42 € / heure
Accueil familial, parental, micro crèche	6,30 € / heure	3,16 € / heure

↓ ↓ ↓

## EVALUATION QUALITATIVE

## JOINDRE LE PROJET PEDAGOGIQUE DE LA STRUCTURE

(sauf si vous l'avez déjà envoyé à la Caf)

	<b>oui</b>	<b>non</b>	<b>en cours</b>
Existe-t-il un projet d'établissement date d'actualisation	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Le projet d'établissement est en cours de révision suite à l'extension de la structure		
Existe-t-il un règlement intérieur date d'actualisation	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	La révision du règlement intérieur est à l'ordre du jour du conseil de crèche de Juin 2011		

Quels objectifs prioritaires sont abordés dans votre projet pédagogique pour l'année évaluée ?

- Sur quels axes de la politique éducative du territoire avez-vous travaillé votre projet ?  
(Epanouissement, rythme de vie, etc...)

Les grands axes de la politique éducative au multi accueil "les tourtereaux" sont centrés autour de l'autonomie de l'enfant. L'adulte accompagne le développement de l'enfant, apprend à celui-ci à être et à faire. Ce service a pour but de favoriser l'éveil psychomoteur, social, l'ouverture au monde, l'apprentissage de la vie en collectivité, la préparation à l'entrée à l'école maternelle de l'enfant dans le respect de ses rythmes en collaboration avec les parents

- Quels sont les moyens mis en œuvre pour atteindre vos objectifs ?

Le projet pédagogique est l'élément central qui articule les actions de l'équipe. Il donne à chacun les lignes directrices que l'équipe doit suivre. Du personnel qualifié, des équipements favorisant le développement psychomoteur des enfants, du personnel bénéficiant de formations continues, des locaux spacieux, sécurisés et adaptés à l'accueil des enfants. Le multi accueil se donne les moyens de parvenir à atteindre ses objectifs.

- Quels sont les outils d'évaluation utilisés au cours de l'année, pour mesurer l'atteinte de vos objectifs ?

Des réunions d'équipe régulières sont mises en place de manière à aborder les difficultés et y remédier. Les difficultés peuvent relever d'enfants en particulier comme de problèmes d'organisation en générale. L'équipe dialogue et apporte des solutions aux problèmes soulevés lors de ces réunions. Des conseils de crèche sont organisés afin d'avoir un retour des parents concernant l'accueil des enfants. Ces temps d'échanges sont fondamentaux car ils permettent d'avoir des retours sur la qualité de l'accueil à la crèche. Ils permettent de rectifier les pratiques ou l'organisation quand cela est nécessaire.

- Avez-vous observés des évolutions et si oui lesquelles ?

Le multi accueil "les tourtereaux" a beaucoup évolué ces dernières années, en particulier depuis 2010. L'équipe est passée en deux ans de 5 personnes à temps plein pour 20 places à 10 personnes (dont 5 temps partiels) pour 30 places. 2010 a été marquée par l'extension du multi accueil qui a triplé sa surface d'accueil des enfants. La création d'une deuxième section d'accueil a permis de séparer les plus petits des plus grands. La mise en place d'une restauration collective pour les plus grands à partir du mois d'Avril 2010 été aussi un changement important. Le multi accueil a su s'adapter à ces évolutions en travaillant à un changement complet de son organisation pour mieux correspondre aux besoins de la commune.

En quoi le fonctionnement de votre structure répond t-il aux besoins des familles résidant sur le territoire ?

(rayonnement, aménagement des horaires, amplitude d'ouverture, complémentarité avec les autres structures existantes...)  
Le multi accueil correspond mieux aujourd'hui aux besoins des familles résidants sur le territoire. Par ses nouvelles capacités d'accueil. Par sa nouvelle organisation. Grâce aussi au fonctionnement en deux sections distinctes qui améliorent la qualité de l'accueil et le confort pour les enfants. La structure permet aussi de recevoir de nombreux usagers des communes voisines. Les horaires correspondent bien aux besoins des familles. Le multi accueil collabore avec le relais Assistantes maternelles du secteur avec lequel il travail en complémentarité. Il collabore aussi avec les Francas pour l'accueil des plus grands, ainsi qu'avec les autres services municipaux comme la restauration scolaire et le périscolaire.



**Concernant le rapport tarif et accessibilité des publics quels sont le(s) :**

• Point(s) fort(s) :

La PSU permet de proposer des tarifs adaptés aux revenus des familles, ce qui est en général apprécié et considéré comme un système plutôt juste. La variabilité des tarifs permet une accessibilité correcte à l'ensemble des familles.

• Point(s) faible(s) :

Certaines familles ayant des revenus relativement élevés et confiantes deux enfants à la crèche se plaignent de recevoir des factures élevées. Le fait que les revenus pris en compte soient ceux de l'année précédente cause quelques fois un décalage important pour les familles entre leurs revenus du moment et le tarif qui leur est appliqué.

• Amélioration(s) à apporter :

Le système est dans l'ensemble correcte et plutôt satisfaisant

**En quoi la fréquentation de votre structure est-elle satisfaisante ? (existe-t-il une liste d'attente, comment diffusez-vous l'information...)**

La fréquentation de la structure est satisfaisante au vu des heures d'accueil affichées plus haut, mais aussi si on considère les taux de fréquentation élevés qu'on peut constater. Le rapport coût / place d'accueil est lui aussi correcte et témoigne d'une bonne corrélation entre les ressources et le service effectué. Le multi accueil répond bien à la demande de la population de la commune mais se trouve régulièrement dans l'obligation de refuser des enfants. D'où l'existence d'une liste d'attente, plus ou moins longue selon les périodes.

oui

non

envisagé

- Existe-t-il une commission si non, pourquoi




\* composition de la commission : 1 adjointe au maire. 6 conseillés et 4 invités permanents

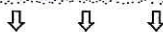
**Actuellement, quels moyens mettez-vous en œuvre pour favoriser la participation des parents ?**

Un conseil de crèche se réunit une fois par trimestre et examine toutes les questions à l'ordre du jour. Cinq à six parents participent à chaque séances. Les compte-rendus sont affichés dans le hall d'accueil du multi accueil.

**Quels moyens mettez-vous en œuvre pour promouvoir un accueil de qualité ?**

(formations individuelles et/ou collectives, suivi professionnel, définition des postes...)

Chaque membre de l'équipe dispose d'une fiche de poste à laquelle il peut se référer pour connaître les tâches qui lui incombent. Des protocoles écrits et disponibles pour l'équipe précisent les modalités de chaque tâche et l'organisation générale du service. Des formations sont proposées chaque années aux agents titulaires pour permettre à chacun de poursuivre sa formation professionnelle continue.





## Quelles sont les relations partenariales avec les autres acteurs éducatifs ?

Partenaires	Nature du partenariat	Points forts	Points faibles	Perspectives
<b>Autres structures</b>				
Maison Pour Tous de Bavans.	* La MPT nous prête son véhicule régulièrement pour des sorties avec les enfants. * Le multi accueil participe chaque année à la fête du jeu organisé par la MPT	* Une bonne collaboration.	* Les deux structures ne s'adressent pas à des enfants de mêmes âges.	Des échanges plus nombreux à partir de la rentrée 2011. A partir de Septembre 2011 elle mettra à disposition de la crèche un chauffeur / accompagnateur pour organiser des sorties. Par exemple à la bibliothèque de Bavans.
Relais assistantes Maternelles des 3 cantons	Des échanges réguliers lors de demandes de modes de gardes pour des familles	Une collaboration satisfaisante.	La distance géographique entre le relais et le multi accueil.	A partir de Septembre 2011, les locaux du RIFAM s'installent au multi accueil. Des échanges sont prévus en particulier pour organiser des activités musique en commun
Ecole maternelle Françoise Dolfo de Bavans	Les enfants du multi accueil en âge d'entrer à l'école pour la prochaine rentrée, font plusieurs visites à l'école à partir du mois d'Avril de chaque année	Les enfants comme leurs parents sont tranquilisés de ses visites qui sont une première approche de l'école pour les enfants.	Quelques difficultés à trouver des dates qui conviennent aux deux établissements	Ces échanges seront reconduits pour l'année qui vient
Maison de retraite de Bavillers	Trois à quatre personnes âgées se déplacent régulièrement au multi accueil dans le cadre de rencontres inter-générationnelles. Organisation de goûters et de jeux	Des moments intenses de rencontres et d'échanges entre les enfants et des personnes âgées.	Quelques difficultés à trouver des dates qui conviennent aux deux établissements	Nous poursuivons ce partenariat pour la rentrée qui vient.
Protection Maternelle Infantile - Me Guinard	Un rôle de conseil, de contrôle aussi du bon respect de la qualité de l'accueil à la crèche	Une collaboration efficace qui va dans le sens d'un souci de la qualité de l'accueil des enfants et du bon respect des normes.		Poursuivre dans le même sens

Dr Poirat - Médecin de la crèche	Rôle de conseil et de référent des problèmes sanitaires. Le Dr Poirat reçoit les enfants de moins de quatre mois qui arrivent à la crèche, établit des certificats médicaux. Il est celui qui intervient en cas de problème	Un partenariat efficace	Pas toujours assez de disponibilités de part et d'autres pour se rencontrer	Poursuivre dans le même sens
<b>Associations culturelles</b>				
Arche de Bethoncourt	Spectacles à l'Arche ou au multi accueil à peu près 3 fois par an	Des spectacles de grande qualité. Des enfants très intéressés		Poursuivre notre collaboration et en particulier renouveler les spectacles à la crèche.
Associations "Lis avec moi"	Une intervenante se déplace 1 fois par mois pour un temps de découverte des livres. Une quinzaine d'enfants participent à chaque séance.	Une collaboration qui date déjà de plusieurs années et qui marche.	Les intervenantes sont très demandées. Il est difficile de les avoir plus d'une fois par mois.	Nous poursuivons ce partenariat pour la rentrée qui vient.



## LIEU PARENTS - ENFANTS

N° dossier CAF

ANNEE

Dénomination de l'action: **LIEU D'ACCUEIL ENFANT PARENT**  
 Nom du porteur de l'action : **AGASC**  
 Adresse : **41 GRANDE RUE 25550 BAVANS**  
 Téléphone : **03.81.92.64.25**  
 Courriel : **assos.gestion@wanadoo.fr**  
 Gestionnaire : **AGASC**  
 Nom du représentant légal : **Ginette CHERE**  
 Nom du directeur : **NEVIN FONTAINE**

## EVALUATION QUANTITATIVE

1 - Fréquentation sur l'année civile	2010
	enfants - de 6 ans
Nombre d'heures d'ouverture / an	160,00

2 - Répartition par âge	2010
	nombre d'enfants
0 à 1 an	24
2 à 3 ans	21
4 à 5 ans	11
6 ans	2

3 - Répartition géographique des enfants accueillis selon la commune d'origine en 2010	Nombre	%
Quartier Champერი	30	1
Autres quartiers	8	0
Communes Vallée du Rupt	6	0
Autres communes PMA	11	0
Autres	3	0
		0
<b>TOTAL</b>	<b>58</b>	<b>1</b>

4 - Accueil des adultes référents	2010
Adultes	39
Familles/mois	60
Familles nouvelles	11

5 - Encadrement	2010
Bénévoles	
Salariés	1
Mises à disposition	1
Superviseur(s)	
Nombre de séances de	

Prix de revient horaire

2010  
33

Prix plafond Cnaf

59,46 € / heure

## EVALUATION QUALITATIVE

## JOINDRE LE RAPPORT D'ACTIVITE

(sauf si vous l'avez déjà envoyé à la Caf)

	oui	non	en cours
Existe-t-il un projet d'établissement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Existe-t-il un règlement intérieur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

## Quels objectifs prioritaires sont abordés dans votre projet pédagogique pour l'année évaluée ?

- Sur quels axes de la politique éducative du territoire avez-vous travaillé votre projet ?

Epanouissement, rythme de vie, développement de la citoyenneté...)

Cette action s'inscrit dans une démarche d'accompagnement à la fonction parentale. Par son ouverture à une population élargie, il favorise le désenclavement du quartier Champerriet et permet par sa fréquentation, la création de liens sociaux dans la diversité sociale et culturelle. Cet accueil vise à favoriser les relations entre parents et enfants au travers de supports facilitant les échanges et le partage (jeux, livres ...), prévenir l'isolement dans lequel certaines familles peuvent se trouver, permettre aux parents de s'impliquer pleinement dans l'éducation des enfants et participer à leur accès au citoyen demain, favoriser les passerelles visant une meilleure participation des familles à la vie sociale de Bavans.

- Quels sont les moyens mis en œuvre pour atteindre vos objectifs ?

Cette animation se déroule les lundis de 13h30 à 17h30 au Lieu Espace Famille situé au cœur du quartier Champerriet. Une professionnelle, ancienne salariée de l'ASSFAM, intervient sur cet accueil avec la collaboration de l'infirmière et le médecin de PMI.

## Quels sont les outils d'évaluation utilisés au cours de l'année ?

Un registre de présence permet de mesurer la fréquentation de l'accueil. Des évaluations par période sont réalisées et permettent de mettre en évidence l'impact sur les bénéficiaires, le suivi et l'accompagnement des familles sur des thématiques familiales, santé, social ..., la mobilisation du partenariat.

- Avez-vous observés des évolutions et si oui lesquelles ?

Les besoins en accompagnement sont toujours importants et nécessaires pour les familles.

En quoi le fonctionnement de votre structure répond t-il aux besoins des familles résidant sur le territoire ?  
(rayonnement, aménagement des horaires, amplitude d'ouverture, complémentarité avec les autres structures existantes...)

L'accueil parent enfant rayonne sur l'ensemble de la commune mais également les communes avoisinantes (voujeaucourt, Dung... Les horaires proposés conviennent aux familles. La complémentarité avec les consultations de PMI joue un rôle important.

## Concernant le rapport tarif et accessibilité des publics quels sont le(s) :

- Point(s) fort(s) :

L'accès à cet accueil est gratuit et est à proximité des publics résidant le quartier d'habitat social Champerriet.

• Point(s) faible(s) :

La dégradation du climat et de l'état du quartier impactent la participation des familles extérieures au quartier, Le Lieu Espace famille a subi des dégradations au mois de décembre 2010 liées à un dégât des eaux. L'équipement ne sera pas maintenu et destiné à être démoli en même temps que l'immeuble attenant courant 2011.

• Amélioration(s) à apporter :

Les séances ont lieu depuis 2011 dans les locaux de la MPT. L'association a sollicité la Ville et Habitat 25 pour maintenir l'activité sur le quartier Champérier,

En quoi la fréquentation de votre structure est satisfaisante ? ( comment diffusez-vous l'information....)

L'intervenante réalise un travail d'accompagnement qui se traduit soit par des rencontres directes avec les familles, sur le terrain mais aussi des contacts téléphoniques.

Actuellement, quels moyens mettez-vous en œuvre pour favoriser la participation des parents ?

Le fonctionnement de l'accueil permet que chaque parent trouve sa place et puisse exprimer ses besoins, ses demandes soit auprès des professionnels soit avec d'autres parents.

Fréquence

hebdomadaire

Quels moyens mettez-vous en œuvre pour promouvoir un encadrement de qualité ?

(formations individuelles et/ou collectives, suivi professionnel, définition des postes...)

Les formations sont envisagées en ce qui concerne l'accompagnement à la parentalité, l'analyse de la pratique en équipe.

Quelles sont les relations partenariales avec les autres acteurs éducatifs ?

(autres Clsh, associations sportives et culturelles...)

Partenaires	Nature du partenariat	Points forts	Points faibles	Perspectives
<b>Autres structures</b>				
CONSEIL GENERAL	co-encadrement avec le médecin et l'infirmière de PMI	complémentarité d'intervention		

# ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBREGELEMENT (ALSH) - 6 ANS ET + 6 ANS

N° dossier CAF

ANNEES

Nom Alsh : **Périscolaire commune**

Adresse : 3, Rue de la Chapelle 25550

Téléphone : 03 81 96 22 48

Courriel : [restauration.bavans@orange.fr](mailto:restauration.bavans@orange.fr)

Gestionnaire :

N° de gestionnaire :

Nom du représentant légal : Pierre KNEPPERT Maire de Bavans

Nom du directeur :

## EVALUATION QUANTITATIVE LA FREQUENTATION

1 - Nombre d'enfants inscrits	2007		2008		2009		2010	
	- 6 ans	+ 6 ans	- 6 ans	+ 6 ans	- 6 ans	+ 6 ans	- 6 ans	+ 6 ans
petites vacances								
vacances été								
Mercredis et/ou samedis								
Périscolaire matin/midi/soir	32	48	33	44	30	59	47	64
<b>TOTAL</b>	32	48	33	44	30	59	47	64

2 - Nombre d'heures enfants réalisées	2007		2008		2009		2010	
	- 6 ans	+ 6 ans	- 6 ans	+ 6 ans	- 6 ans	+ 6 ans	- 6 ans	+ 6 ans
petites vacances								
vacances été								
Mercredis et/ou samedis								
Périscolaire matin/midi/soir			20 260		23 933		30159	
<b>TOTAL</b>	0	0	20 260		23 933		30159	

## CARACTERISTIQUES DES ENFANTS INSCRITS

### 1 - Répartition par sexe

#### Garçons

	2007		2008		2009		2010	
moins de 6 ans	18		15		20		24	
6 / 11 ans	19		15		31		36	
plus de 11 ans			1					
<b>Total</b>	37	0	31	0	51	0	60	0

#### Filles

	2007		2008		2009		2010	
moins de 6 ans	14		18		10		23	
6 / 11 ans	29		28		28		28	
plus de 11 ans								
<b>Total</b>	43	0	46	0	38	0	51	0



## EVALUATION QUALITATIVE

## JOINDRE LE RAPPORT D'ACTIVITE

(sauf si vous l'avez déjà envoyé à la Caf)

oui

non

en cours

Existe-t-il un projet pédagogique  
date d'actualisation

Existe-t-il un règlement intérieur  
date d'actualisation

**Quels objectifs prioritaires sont abordés dans votre projet pédagogique pour l'année évaluée ?**

- Sur quels axes de la politique éducative du territoire avez-vous travaillé votre projet ?  
Epanouissement, rythme de vie, développement de la citoyenneté...

Nous nous efforçons de répondre au plus près du projet éducatif... l'épanouissement personnel de l'enfant est une priorité qui s'inscrit dans notre proposition d'activités ludiques et éducatives. Nous privilégions donc le développement de la curiosité, de la créativité et de l'inventivité.

- Quels sont les moyens mis en œuvre pour atteindre vos objectifs ?

**Développer la curiosité de l'enfant :** Proposer différents thèmes d'activités (culturel, scientifique, artistique, sportif...) Mettre à disposition les outils et les supports de réponses aux interrogations tels que bibliothèque, internet. Il est important d'aborder chaque activité de manière ludique.

**Favoriser l'épanouissement, l'autonomie, la responsabilisation et la socialisation des enfants :**

Proposer plusieurs activités encadrées ou en autonomie

- Favoriser les moments de dialogues et de régulations qui aboutiront à des projets collectifs ou individuels.

- Ecouter les différentes propositions et prendre des décisions ensemble.

- Aménager les locaux et le matériel afin que les enfants s'y aient accès sans l'intervention d'un adulte.

- Valoriser chaque pas vers l'autonomie et vers de nouveaux apprentissages.

- Etablir des règles de vie en collectivité décidées en concertation avec les enfants.

**Etre à l'écoute du rythme de chacun :**

Mener une réflexion sur l'aménagement des locaux. Etre à l'écoute, disponible, attentif et savoir reconnaître les signes de fatigue.

Installer différents ateliers individuels ou collectifs et donner à l'enfant la possibilité de choisir entre plusieurs activités variées.

**Découvrir son environnement proche :**

- Réfléchir à la possibilité d'intervention de partenaires extérieurs.

- Amener de manière ludique les différentes interventions et activités proposées.

Favoriser l'expression corporelle et les enjeux des pratiques sportives :

A ce titre, depuis le mois de Mai 2010, durant la pause de midi, l'accueil périscolaire a mis en place un tournoi sportif regroupant les enfants de Bel-Air, de Champerriet et de grande section maternelle. Il a lieu deux jours par semaine. Cette rencontre sportive basée sur un principe de confrontation et/ou d'échange, met en présence les élèves de différentes classes.



- Quels sont les outils d'évaluation utilisés au cours de l'année ?

### **Evaluation :**

Des outils ont été mis en place permettant d'évaluer notre prestation à différents niveaux.

### **Evaluation des activités :**

Les bilans d'activités permettent d'évaluer la participation des enfants, de vérifier si les objectifs fixés dans la fiche d'activité sont atteints et ainsi de juger la pertinence du choix des activités par rapport aux objectifs.

A la fin de chaque activité les animateurs font un point avec les enfants afin de recueillir leur ressenti.

### **Evaluation des animateurs :**

Chaque année, les animateurs passent un entretien individuel au près de la direction générale des services. Avant cet entretien individuel, la direction de l'accueil périscolaire aura évalué les prestations vis à vis des enfants et l'accueil des parents.

Nous pouvons ainsi faire un bilan sur les points forts et les points faibles, les perspectives d'évolution, les besoins et les désirs de formation de chacun.

La direction est évaluée de la même manière par l'élu et la directrice générale des services. Ces évaluations sont basées sur le dialogue. Ceci nous permet d'avoir un regard extérieur et d'appréhender avec du recul les actions menées auprès des jeunes.

Nous réfléchissons à la possibilité de réaliser à la fin de chaque période, un bilan qualitatif des actions menées afin d'évaluer notre travail. *Le bilan quantitatif serait établi sous la forme de tableaux d'enregistrement de présences (âge, sexe, commune, etc...) et présentés aux élus et à la DGS sous forme de tableaux et de graphiques.*

Avez-vous observés des évolutions et si oui lesquelles ?

**En quoi le fonctionnement de votre structure répond t-il aux besoins des familles résidant sur le territoire ?**

(rayonnement, aménagement des horaires, amplitude d'ouverture, complémentarité avec les autres structures existantes...)

L'accueil périscolaire « Espace Educatif Pluriel Françoise Dolto » de Bavans est agréé par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports du Doubs.

Sont concernés, les enfants des écoles primaires et maternelles dont les parents travaillent ou résident sur la commune de Bavans.

Les places sont limitées au sein de la restauration scolaire. Ces dernières sont donc réservées aux élèves de la CLIS de l'école Champerriet.

Effectif prévisionnel rentrée 2010/2011 :

Périscolaire matin : 38 (18 maternelles, 20 primaires)

Restauration : 95 (40 maternelles, 55 primaires)

Périscolaire soir : 20 maternelles

Description du lieu d'accueil :

L'Espace éducatif Françoise Dolto est constitué de l'école maternelle, de la crèche halte-garderie et de l'accueil périscolaire. Ce dernier dispose d'une salle d'activités, d'un accès à la Bibliothèque et à la cour d'école.

La restauration dispose de deux salles à manger avec toilettes et lavabos, séparées par la cuisine.

Durant le temps de midi, sur les sites des écoles primaires « Champerriet » et « Bel Air » les enfants bénéficient d'une salle et d'un bureau.

Aménagement du lieu d'accueil :

Les enfants âgés de 3 à 6 ans sont accueillis dans la salle du restaurant scolaire où ils ont à leur disposition du mobilier adapté à leur taille. Après le repas, ils ont accès librement à la salle d'activités qu'ils partagent avec les plus grands et au sein de laquelle un coin calme est aménagé de petits canapés, d'un tapis de jeux, de tables et de chaises... Ils peuvent y faire des activités ou se jétendre en jouant.

De manière ponctuelle, les enfants ont également accès au gymnase.

Horaires et Rythme d'une journée :

Le matin :  
De 7h00 à 8h10-30 selon l'établissement scolaire; accueil de tous les enfants à l'espace éducatif, puis à partir de 8h10 accompagnement à pied des enfants de l'école « Bel Air » et à 8h30 ceux de l'école « Champerriet ».

À la pause déjeuner :

De 11h30 à 13h30 :

Des animateurs retrouvent les enfants de la maternelle puis ils les dirigent vers la restauration. Après le repas, place aux activités et à la détente : retour dans les salles de classe vers 13h20.

À 11h30, d'autres animateurs rejoignent les élèves de l'école Bel Air et descendent en direction de la restauration. Vers 12h30, retour à leur école pour se distraire ou se détendre avant de retourner en classe.

À 11h45, les animateurs retrouvent les enfants de l'école Champerriet et à 12h30 ils les conduisent en salle de restauration... À 13h30, les enfants retournent à l'école.

Le soir :

De 16h30 à 18h30, les enfants de maternelle et de primaire sont concernés par l'accueil du soir. Ils sont pris en charge par les animateurs qui leur proposent un goûter avant les activités.

Concernant le rapport tarif et accessibilité des publics quels sont le(s) :

• Point(s) fort(s) :

• Point(s) faible(s) :

• Amélioration(s) à apporter :

En quoi la fréquentation de votre structure est satisfaisante ? (existe-t-il une liste d'attente, comment diffusez-vous l'information...)

A ce jour, nous refusons régulièrement des inscriptions... Notre taux d'occupation se porte bien essentiellement le midi. Notre capacité d'accueil a atteint ses limites (Personnel encadrant, locaux..)

Actuellement, quels moyens mettez-vous en œuvre pour favoriser la participation des parents ?

Instances

6) Favoriser l'implication des parents :

• Informer, associer et solliciter ponctuellement les parents.

• Les convier aux différentes manifestations.

• Instauration d'une réelle relation de confiance.

Moyens mis en œuvre :

• Organiser régulièrement des temps d'échanges et de dialogues.

Fréquence

Quels moyens mettez-vous en œuvre pour promouvoir un encadrement de qualité ?

(formations individuelles et/ou collectives, suivi professionnel, définition des postes...)

Formation :

• L'ensemble du personnel peut accéder à des formations qualifiantes et/ou réglementaires.

• Pour l'année scolaire 2009/2010, Deux animateurs ont bénéficié de la formation générale au Brevet d'Aptitude aux fonctions d'Animateur ainsi qu'une animatrice celle du BAFD.

**Quelles sont les relations partenariales avec les autres acteurs éducatifs ?**  
 (autres Clsh, associations sportives et culturelles...)

Partenaires	Nature du partenariat	Points forts	Points faibles	Perspectives
<b>Autres structures</b>				
<b>Maison pour Tous (AGASC)</b>	A en charge avec ses partenaires l'ensemble des actions de loisirs (artistiques, sportives et culturelles) en direction des 3-16 ans et des familles.	Proximité, complémentarité et qualité des relais et prise en charges entre les deux structures..	Moyens matériels (transport, fournitures d'activités..) limités	Continuité des accompagnements (écoles, Accueil Périscolaire, AGASC..)
Unité de vie (Maison de retraite "les soleils")	Repas et fête de Carnaval.	Rencontre Intergénérationnelle		Visites ponctuelles plus fréquentes
3PDJ	Sécurité routière			
<b>Associations sportives</b>				
<b>Associations culturelles</b>				
<b>Autres associations</b>				
<b>Les Fruitières</b> (sauvegarde des fruitiers)	Visites ludiques + concours de dessins			
<b>Jardins d'idée</b>	Potager			

# ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBREGEEMENT (ALSH) - 6 ANS ET + 6 ANS

N° dossier CAF

2004-12

ANNEES

Nom Alsh : **ALSH 4 - 13 ans**Adresse : **GRANDE RUE**Téléphone : **03.81.92.64.25**Courriel : **assos.gestion@wanadoo.fr**Gestionnaire : **AGASC**N° de gestionnaire : **201**Nom du représentant légal : **Ginette CHERE**Nom du directeur : **NEVIN FONTAINE**

## EVALUATION QUANTITATIVE LA FREQUENTATION

1 - Nombre d'enfants inscrits	2007		2008		2009		2010	
	- 6 ans	+ 6 ans	- 6 ans	+ 6 ans	- 6 ans	+ 6 ans	- 6 ans	+ 6 ans
petites vacances								
Vacances été								
Mercredis et/ou samedis	20	18	27	35	15	25	18	27
Périscolaire matin/midi/soir	32	33		32				
<b>TOTAL</b>	<b>52</b>	<b>51</b>	<b>27</b>	<b>67</b>	<b>15</b>	<b>25</b>	<b>18</b>	<b>27</b>

2 - Nombre d'heures enfants réalisées	2007		2008		2009		2010	
	- 6 ans	+ 6 ans	- 6 ans	+ 6 ans	- 6 ans	+ 6 ans	- 6 ans	+ 6 ans
petites vacances								
Vacances été								
Mercredis et/ou samedis	403	605	11 264	1 741	909	1 338	1 512	1 786
Périscolaire matin/midi/soir	2 839	3 394		3 610				
<b>TOTAL</b>	<b>3 242</b>	<b>3 999</b>	<b>11 264</b>	<b>5 350</b>	<b>909</b>	<b>1 338</b>	<b>1 512</b>	<b>1 786</b>

## CARACTERISTIQUES DES ENFANTS INSCRITS

### 1 - Répartition par sexe

#### Garçons

	2007		2008		2009		2010	
moins de 6 ans			13			8		8
6 / 11 ans			17			10		11
plus de 11 ans								
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>30</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>18</b>	<b>0</b>	<b>19</b>

#### Filles

	2007		2008		2009		2010	
moins de 6 ans			14			7		10
6 / 11 ans			18			15		15
plus de 11 ans								
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>32</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>22</b>	<b>0</b>	<b>25</b>



## JOINDRE LE RAPPORT D'ACTIVITE

(sauf si vous l'avez déjà envoyé à la Caf)

	oui	non	en cours
Existe-t-il un projet pédagogique date d'actualisation	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Existe-t-il un règlement intérieur date d'actualisation	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**Quels objectifs prioritaires sont abordés dans votre projet pédagogique pour l'année évaluée ?**

Sur quels axes de la politique éducative du territoire avez-vous travaillé votre projet ?

Epanouissement, rythme de vie, développement de la citoyenneté...)

Les objectifs visés sont : - proposer des activités socio-éducatives, sociosportives et socioculturelles favorisant l'apprentissage de la vie en collectivité et la citoyenneté, - favoriser l'accès égalitaire de tous les enfants aux activités de loisirs de qualité, - proposer un accueil aux enfants de 3-6 ans et 7-13 ans les mercredis, les petites et grandes vacances, - adapter cet accueil en fonction des besoins des familles.

Quels sont les moyens mis en œuvre pour atteindre vos objectifs ?

Les moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs reposent sur une équipe permanente composée de 2 animatrices et un partenariat avec les FRANCAS sur les périodes de vacances scolaires. Des locaux ont été aménagés au sein de l'école primaire Champerriet pour accueillir les enfants et les familles dans de bonnes conditions. Des projets pédagogiques sont réfléchis en partenariat avec le secteur jeunes 13/17 ans pour assurer une meilleure lisibilité des actions proposées et mutualiser les moyens entre les centres de loisirs.

Quels sont les outils d'évaluation utilisés au cours de l'année ?

Evaluation quantitative (nombre de participants, origines géographiques, répartitions par sexe, taux allocataires...) et comparaison avec année N-1, évaluation qualitative : contenus proposés, impacts sur le public, implication des familles, partenariats...

Avez-vous observés des évolutions et si oui lesquelles ?

La fréquentation de l'accueils de loisirs fluctue d'une année sur l'autre et est impactée par les conditions d'accueils. Le développement des hauts de Bavans véhicule une nouvelle population avec des besoins différents.

Pourquoi le fonctionnement de votre structure répond t-il aux besoins des familles résidant sur le territoire ?

Fonctionnement, aménagement des horaires, amplitude d'ouverture, complémentarité avec les autres structures existantes...)  
Le centre de loisirs est fréquenté par des familles des différents secteurs de la commune et répond à un besoin en terme de loisirs pour les enfants qui n'y ont pas accès mais également considéré comme un mode de garde pour les familles exerçant une activité professionnelle.

Concernant le rapport tarif et accessibilité des publics quels sont le(s) :

Point(s) fort(s) :

Les tarifs proposés sont abordables pour les familles bavanaises et l'accueil de loisirs est implanté dans des locaux accessibles facilement à tous, en plein cœur de la commune.

• Point(s) faible(s) :

Les horaires actuels et l'absence de restauration le midi ne correspondent pas aux besoins des nouvelles familles. Les locaux ne permettent pas d'accroître la capacité d'accueil des enfants sur du long terme.

Amélioration(s) à apporter :

Un projet d'augmentation de l'amplitude d'ouverture ainsi qu'une restauration est à l'étude pour la rentrée 2011 en partenariat avec la Commune de Bavans et les familles.

En quoi la fréquentation de votre structure est satisfaisante ? (existe-t-il une liste d'attente, comment diffusez-vous l'information...)

La fréquentation de la structure est satisfaisante pendant les vacances scolaires, période pendant laquelle il peut y avoir une liste d'attente. La fréquentation des mercredis pourrait être améliorée avec l'ouverture d'un service de restauration le midi. L'information est relayée par le biais de plaquettes diffusées aux familles, le Bavans Infos mensuel, internet ou encore par la presse.

Actuellement, quels moyens mettez-vous en œuvre pour favoriser la participation des parents ?

Instances

Pour favoriser la participation des parents, des réunions de la commission loisirs/enfants sont organisées afin de traiter de l'accueil de loisirs (fonctionnement, projets ...). L'équipe d'animation sollicite également les familles pour les impliquer dans l'accueil de loisirs soit sur des sorties ou activités, des manifestations mais également pour leur demander leur avis. Des gouters sont également organisés pour échanger lors de ces moments conviviaux.

Fréquence

la commission loisirs/enfant se tient environ 1 fois par trimestre. Les rencontres avec les familles sont organisées environ 3 fois par an.

Quels moyens mettez-vous en œuvre pour promouvoir un encadrement de qualité ?

(formations individuelles et/ou collectives, suivi professionnel, définition des postes...)

Dans un souci permanent de qualité d'encadrement mais aussi d'accueil, l'ensemble du personnel bénéficie depuis plusieurs années de formation autour de la connaissance des publics, la gestion des conflits, la communication bienveillante... L'intervenante suit régulièrement l'équipe et met en œuvre l'analyse des pratiques. Un travail autour de la définition de fonctions a permis de clarifier les missions attendues pour chaque poste.

Quelles sont les relations partenariales avec les autres acteurs éducatifs ?

(autres Clsh, associations sportives et culturelles...)

Partenaires	Nature du partenariat	Points forts	Points faibles	Perspectives
<b>Autres structures</b>				
FRANCAS	INTERVENTION SUR BAVANS	permet de bénéficier du rayonnement, l'expérience des FRANCAS sur l'échelle intercommunale en termes de projets et activités		
<b>Associations culturelles</b>				
le 19 centre d'art contemporain, Musées	prestations, activités culturelles proposées	propositions adaptées au public, prestations accessibles voire gratuites.		
<b>Autres associations</b>				
Vergers vivants Unité de vie				



# ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBREGEEMENT (ALSH)

- 6 ANS ET + 6 ANS

N° dossier CAF  
2002-40

ANNEES

Nom Alsh : **ALSH 12 - 17 ANS**  
 Adresse :  
 Téléphone : 03.81.92.64.25  
 Courriel : assos.gestion@wanadoo.fr  
 Gestionnaire : AGASC  
 N° de gestionnaire : 201  
 Nom du représentant légal : Ginette CHERE  
 Nom du directeur : NEVIN FONTAINE

## EVALUATION QUANTITATIVE LA FREQUENTATION

1 - Nombre d'enfants inscrits	2007		2008		2009		2010	
	- 6 ans	+ 6 ans	- 6 ans	+ 6 ans	- 6 ans	+ 6 ans	- 6 ans	+ 6 ans
petites vacances				75,00		70,00		65,00
Vacances été		72,00		46,00		38,00		47,00
Mercredis et/ou samedis		28,00		30,00		45,00		35,00
Périscolaire matin/midi/soir		41,00		27,00		35,00		43,00
<b>TOTAL</b>	0,00	141,00	0,00	178,00	0,00	188,00	0,00	190,00

2 - Nombre d'heures enfants réalisées	2007		2008		2009		2010	
	- 6 ans	+ 6 ans	- 6 ans	+ 6 ans	- 6 ans	+ 6 ans	- 6 ans	+ 6 ans
petites vacances		3 406		2 016		1 939		2 110
Vacances été		1 656		1 836		1 126		1 498
Mercredis et/ou samedis		295		158		269		641
Périscolaire matin/midi/soir		982		953		1 096		1 169
<b>TOTAL</b>	0	6 339	0	4 964	0	4 430	0	5 417

## CARACTERISTIQUES DES ENFANTS INSCRITS

1 - Répartition par sexe

Garçons

	2007		2008		2009		2010	
moins de 6 ans								
6 / 11 ans								
plus de 11 ans		52		44		45		52
<b>Total</b>	0	52	0	44	0	45	0	52

Filles

	2007		2008		2009		2010	
moins de 6 ans								
6 / 11 ans								
plus de 11 ans		41		56		46		54
<b>Total</b>	0	41	0	56	0	46	0	54

## 2 - Répartition géographique pour 2010

situez le lieu de résidence des enfants : communes, quartiers, secteurs...

	Nombre	%
quartier Bel-Air	17	17,71%
Centre	27	28,13%
Hauts de Bavans	8	8,33%
Quartier Champerriet	24	25,00%
Lorday	10	10,42%
Extérieurs	10	10,42%
		0,00%
		0,00%
		0,00%
<b>TOTAL</b>	<b>96</b>	<b>100,00%</b>

## 3 - Nbre d'enfants bénéficiaires de l'Aide au temps libre

	2007	2008	2009	2010
Caf	84	80	73	84
Mutualité sociale agricole				
Autres organismes	9	20	18	12
<b>TOTAL</b>	<b>93</b>	<b>100</b>	<b>91</b>	<b>96</b>

## CARACTERISTIQUES DE L'EQUIPEMENT

## 4 - Personnel sur l'année

	Diplôme	Nature du contrat		Temps moyen de travail hebdomadaire	Temps de travail moyen auprès des enfants hebdomadaire
		CDD ou contrat aidé*	CDI		
Responsable					
Nevin FONTAINE	DESJEPS en cours		X	35:00	35:00
animateurs					
BARI Sébastien	BPJEPS		X	35:00	39:00
ANTOINE Marine	licence Pro Animateur		X	35:00	39:00
CARRIER Romain	BAFA	contrat aidé		28:00	33:00
Stagiaire					
FANCHAOUY Tarik	BPJEPS en cours			35:00	35:00
<b>TOTAL</b>				<b>168:00</b>	<b>181:00</b>

pour la saisie : 12h30 taper comme suit 12:30

en cas de contrat aidé, préciser quel type de contrat

## JOINDRE UN ORGANIGRAMME

## 2 - Tarifs pratiqués

joindre les documents de présentation des tarifs appliqués aux différentes formules proposées, sauf si vous l'avez déjà envoyé à la Caf

Prix plafond Cnaf

4€ / heure enfant

## JOINDRE LE RAPPORT D'ACTIVITE

(sauf si vous l'avez déjà envoyé à la Caf)

	oui	non	en cours
Existe-t-il un projet pédagogique date d'actualisation	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Existe-t-il un règlement intérieur date d'actualisation	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

## Quels objectifs prioritaires sont abordés dans votre projet pédagogique pour l'année évaluée ?

- Sur quels axes de la politique éducative du territoire avez-vous travaillé votre projet ?

Epanouissement, rythme de vie, développement de la citoyenneté...)

L'accem 13/17 ans a pour objectifs de favoriser l'accès égalitaire à tous les jeunes de Bavans à des activités de qualité, impliquer les jeunes de façon active dans l'organisation de leurs loisirs, développer des actions permettant la socialisation, le respect de la personne et proposer des activités inhabituelles qui favorisent l'implication, la curiosité. En soirée, l'accueil vise à développer les méthodes de travail des jeunes pour la réalisation des devoirs, favoriser la réussite éducative, impliquer les jeunes dans des actions citoyennes et à caractère solidaire. Un accompagnement est proposé pour le développement de projets à leur initiative.

## Quels sont les moyens mis en œuvre pour atteindre vos objectifs ?

Les moyens mis en œuvre pour atteindre nos objectifs sont : - une équipe d'animation permanente qui est à même de suivre les jeunes dans la durée, - les moyens techniques : locaux MPT, infrastructures locales, véhicule 9 places, - communication : les animateurs vont au contact direct des jeunes au collège et sont disponibles pour les familles

- Quels sont les outils d'évaluation utilisés au cours de l'année ?

En fin de réaliser l'évaluation les outils retenus sont : la fréquentation (nombre de jeunes, répartition par sexe, origine géographique, taux allocataire, fréquentation sur les activités/ par période), les partenariats, les actions développées, implication du public : jeunes, familles, impact sur le public : autonomie, mixité ...

- Avez-vous observés des évolutions et si oui lesquelles ?

Les évolutions constatées sont : - la fréquentation, depuis quelques années, par des jeunes issus de l'ensemble de la commune, - le renforcement de l'implication du public dans les actions proposées, - la mixité du public accueilli même si des difficultés persistent, - un partenariat affirmé avec des structures impliquées sur le secteur d'autres accueils de loisirs.

## En quoi le fonctionnement de votre structure répond t-il aux besoins des familles résidant sur le territoire ?

(rayonnement, aménagement des horaires, amplitude d'ouverture, complémentarité avec les autres structures existantes...)

Le fonctionnement de l'accueil de loisirs présente une certaine souplesse dans les horaires d'ouverture et s'adapte aux besoins des familles et des jeunes. L'accueil de loisirs est fréquenté par des jeunes de tous les secteurs de la commune.

## Concernant le rapport tarif et accessibilité des publics quels sont le(s) :

Point(s) fort(s) :

Les tarifs proposés permettent l'accès aux activités pour tous. Dans le cadre du partenariat avec l'ADDSEA, des boursiers CHEIC permettent aux jeunes de financer des séjours.

Point(s) faible(s) :

Le développement des hauts de Bavans peut dans certains cas poser des problèmes de mobilité pour les jeunes surtout en période hivernale.

**En quoi la fréquentation de votre structure est satisfaisante ? (existe-t-il une liste d'attente, comment diffusez-vous l'information...)**

La diffusion des supports de communication se fait directement à la sortie du collège mais aussidans les structures locales, Les familles ont accès aux informations par le biais du mensuel local mais également sur internet. La fréquentation est satisfaisante surtout pendant les vacances scolaires. Il y a souvent une liste d'attente sur les activités proposées.

**Actuellement, quels moyens mettez-vous en œuvre pour favoriser la participation des parents ?**

• Instances

commission loisir / enfant, réunions d'information au Vis-l'âge-d'ados et avant les vacances, des expositions en fin de vacances permettent d'échanger avec les familles.

• Fréquence

La commission loisirs/enfant se réunit environ 1 fois par trimestre. Les réunions avec les familles ont généralement lieu avant ou après les périodes de vacances.

**Quels moyens mettez-vous en œuvre pour promouvoir un encadrement de qualité ?**

(formations individuelles et/ou collectives, suivi professionnel, définition des postes...)

Dans un souci permanent de qualité d'encadrement mais aussi d'accueil, l'ensemble du personnel bénéficie depuis plusieurs années de formation autour de la connaissance des publics, la gestion des conflits, la communication bienveillante... L'intervenante suit régulièrement l'équipe et met en oeuvre l'analyse des pratiques. Les salariés ont également intégré des formations dans le domaine de l'animation (BAFA / BPJEPS). Un travail autour de la définition de fonctions a permis de clarifier les missions attendues pour chaque poste.

**Quelles sont les relations partenariales avec les autres acteurs éducatifs ?**

(autres Clsh, associations sportives et culturelles...)

Partenaires	Nature du partenariat	Points forts	Points faibles	Perspectives
<b>Autres structures</b>				
ADDSEA Maison de quartier Atypas Centre loisirs Beloncourt MA BPDJ TRANCAS DU DOUBS	mutualisation de moyens, projets partagés, infrastructures, interventions ponctuelles			
<b>Associations sportives</b>				
Club Volley Bavans ir				